This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DT551.65
G35
1888

STANFORD
LIBRARIES

UNE COLONNE

DANS LE

SOUDAN FRANÇAIS

(1886-1887)

PAR GALLIENI

LIEUTENANT-COLONEL D'INFANTERIE DE MARINE

PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE DE L. BAUDOIN ET Cie

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

30, Rue et Passage Dauphine, 30

1888

Tous droits réservés.

UNE COLONNE

DANS LE

SOUDAN FRANÇAIS

(1886-1887)

Extait du **Journal des Sciences militaires**

(Année 1887.)

Paris. — Imprimerie L. Baudoin et Ce, 2, rue Christine

UNE COLONNE

DANS LE

SOUDAN FRANÇAIS

(1886-1887)

PAR GALLIENI

LIEUTENANT-COLONEL D'INFANTERIE DE MARINE

PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE DE L. BAUDOIN ET Cᵉ

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

30, Rue et Passage Dauphine, 30

—

1888

Tous droits réservés.

UNE COLONNE

DANS

LE SOUDAN FRANÇAIS

(1886-87).

Je crois être utile aux officiers des troupes coloniales, en leur donnant ici le récit de la dernière expédition du Diakha, que j'ai dirigée contre le fameux marabout Mahmadou-Lamine, rendu célèbre en ces derniers temps, par le siège de notre fort de Bakel.

Nos barbares adversaires des régions africaines ne sont pas à dédaigner, et il y a utilité à connaître les principes d'après lesquels nos commandants supérieurs du Soudan français ont dirigé leurs opérations dans des circonstances analogues à celles où se sont trouvés les Anglais et les Italiens.

On sait que la France s'est donné la tâche d'ouvrir à son influence et à son commerce la partie du Soudan africain, que baignent les cours supérieurs du Sénégal et du Niger. Tandis que les Anglais et les Allemands s'avancent par les embouchures du Grand-Fleuve et le long de la côte de Guinée, nos compatriotes, prenant notre colonie du Sénégal pour base de leurs opérations, ont poussé peu à peu les postes français jusqu'au Niger, à plus de 3,000 kilomètres de Saint-Louis. En moins de six ans, toute cette région est devenue française, et aujourd'hui, à la suite de la campagne de 1886-87, le *Soudan français* comprend l'ensemble des territoires situés entre les possessions

anglaises de Sierra-Leone et et la république de Libéria, d une part, le Sahara et le royaume de Macina, d'autre part.

Chacune des étapes de notre marche en avant a été marquée par une campagne militaire, rendue des plus pénibles par l'insalubrité du climat, par la difficulté des approvisionnements et par la nature particulièrement fourrée des pays traversés, et surtout par la faiblesse de nos troupes, perdues dans ces vastes régions inconnues, au milieu d'ennemis dix fois supérieurs en nombre et que surexcitait le plus souvent un vif sentiment de fanatisme religieux. On se rappelle encore les échecs qu'ont fait subir aux colonnes anglaises les sauvages soldats du Mahdi, et, plus récemment, le sanglant désastre de Dogali, qui a ému si douloureusement les sentiments patriotiques des Italiens. La guerre coloniale obéit, comme la guerre d'Europe, à des règles générales que l'on ne viole pas impunément, et qu'il est d'autant plus nécessaire d'observer, que tout échec conduit fatalement à un désastre et que les alliés de la veille se rangent aussitôt du côté des vainqueurs, dont le flot monte furieux et impitoyable contre les envahisseurs de race exécrée.

La période d'organisation et de préparation joue, surtout dans nos expéditions coloniales, un rôle essentiel et tous les détails doivent être soigneusement prévus avant le départ des colonnes, tant au point de vue de leur organisation et de leur composition particulières qu'en ce qui concerne les mesures tactiques à prendre en cas de rencontre avec l'ennemi. On pourra encore se convaincre de la possibilité des manœuvres stratégiques sur ces théâtres d'opérations spéciaux et en présence d'adversaires que troublent toujours nos mouvements combinés, pourvu qu'ils soient exécutés avec rapidité et vigueur.

Au moment où j'étais appelé au commandement supérieur du Soudan français, la situation était celle-ci. Le fanatique marabout Mahmadou-Lamine avait étendu sa domination dans les contrées situées sur les deux rives de la Falémé, entre le Bafing, la Gambie et le Sénégal. Son autorité grandissante menaçait d'envahir jusqu'à nos possessions, directement placées sous la protection de nos forts. Comme El-Hadj-Oumar, l'ancien adversaire du gouverneur Faidherbe, il voulait fonder à notre détriment un vaste empire musulman. Une expédition heureuse, habilement conduite pendant l'hivernage de 1886, l'avait rendu

maître de la capitale du Bondou, état protégé par nous. Il avait fait décapiter le roi du pays, incendier les villages récalcitrants; puis, emmenant tous les habitants en esclavage, s'était retiré à Dianna, non loin des rives de la Gambie.

Mahmadou-Lamine avait organisé là de formidables fortifications, et de ce point dirigeait de fructueuses et sanglantes razzias sur les pays environnants, qu'il dominait par la terreur, élargissant de plus en plus le cercle de ses déprédations et de son influence. Notre commerce, l'existence même de nos comptoirs du Sénégal, étaient en question. Les populations inquiètes, agitées, attendaient impatiemment le parti que nous allions prendre.

S'enfoncer vers le Niger dans ce grave état de crise eût été une grande imprudence. La révolte aurait surgi dès mon départ; mes communications avec Saint-Louis auraient été rapidement coupées. Je résolus d'aller chercher le marabout jusque dans sa place d'armes de Dianna, malgré l'éloignement de ce point et malgré l'inconnu qui planait sur la région où dominait notre adversaire. Rarement colonne française s'était autant éloignée de sa base d'opérations.

C'est ainsi que fut décidée l'expédition du Diakha.

I.

PLAN D'OPÉRATIONS ET MESURES PRÉLIMINAIRES.

Les pays qui avaient reconnu l'autorité de Mahmadou-Lamine, et qui se préparaient à lui fournir leurs contingents pour marcher de nouveau sur nos comptoirs du Sénégal, s'étendaient : 1° sur la rive gauche de la Falémé, depuis Sénoudébou jusqu'en Gambie ; 2° sur la rive droite de la même rivière jusqu'au Bafing.

Il était nécessaire de ramener ces deux grandes régions dans le devoir, en leur montrant nos colonnes. Il fallait, de plus, combiner les mouvements de ces colonnes, de manière qu'elles se rencontrassent à Dianna, centre probable de résistance du marabout.

Deux officiers de l'état-major, le lieutenant d'artillerie de marine Bonnacorsi et le lieutenant d'infanterie de marine Quiquandon, reçurent l'ordre de faire, avec toute la discrétion possi-

ble, la reconnaissance des routes que nos colonnes pourraient suivre à travers le Bondou et le Bambouk. Parvenus à Saint-Louis le 15 octobre, ces deux officiers se dirigeaient aussitôt sur Bakel, pour accomplir leurs missions.

J'extrais les lignes suivantes des instructions que je remis au lieutenant Quiquandon :

« ....Vous vous ferez débarquer à Koyes et vous vous transporterez aussitôt que possible à Mansonnah. Tâchez de passer inaperçu ; ne dites pas surtout autour de vous que vous appartenez à l'état-major du commandant supérieur. Ayez un costume aussi peu apparent que possible, et voyagez dans l'appareil d'un simple explorateur, à la recherche des produits du pays. Faites, en un mot, le nécessaire, pour qu'on s'occupe le moins possible de vous et qu'on ne se doute pas de la mission dont vous êtes chargé.

« Vous vous dirigerez par Mansonnah et le défilé de Kourdaba vers la haute Falémé, en faisant une reconnaissance aussi discrète que possible du pays. Vous dresserez la situation politique du Bambouk, du Kamanan, du Diakha, etc. Vous savez que le marabout Mahmadou-Lamine passe pour avoir élu domicile dans cette dernière région. Vous prendrez donc tous les renseignements nécessaires pour nous la faire connaître. Qu'est-ce que le Diakha ? Quel en est le chef-lieu ? Quels en sont les villages les plus importants ? Quelle est la nature du pays ? Quel est le chiffre approximatif de la population ? A quelle race appartient-elle ? Où est Mahmadou-Lamine ? Quelles sont ses forces ? Est-il isolé ou entouré d'adeptes nombreux ? Quelle est son influence dans la région ? Ses derniers échecs ont-ils réduit son crédit ? Quels sont ses partisans les plus résolus ? Est-il fortifié dans un *tata*[1] ? Tient-il la rase campagne ? A-t-il des cavaliers, des armes ? A-t-il pu renouveler ses munitions après la dernière campagne ? Quelles sont ses relations avec les chefs du Bambouk et des États voisins ? Où se retirerait-il en cas de défaite ?

« Prenez des renseignements sur les villages de la haute Falémé : Saroya, Fontambé, Kolobo, etc.

« Vous étudierez ensuite aussi complètement que possible la marche d'une colonne de 500 à 600 hommes et de 200 à 250

---

[1] Enceinte en troncs d'arbres et maçonnerie, entourant les villages indigènes.

chevaux et mulets par la voie que vous aurez suivie. Quel est le meilleur point pour aboutir sur la haute Falémé, sur les derrières du marabout ? Quelle est, par exemple, la route la meilleure et la plus directe pour atteindre Saroya ? Nos pièces et nos mulets pourront-ils passer ? Quel est l'état des marigots en novembre et décembre ? Quelles sont les ressources du pays en mil, riz, viande fraîche, etc. ? Quels seront les lieux d'étapes ? Quelles sont les distances ? Combien de jours durera la marche ? Quel approvisionnement de vivres faudra-t-il emporter ?

« En un mot, vous ne négligerez rien de ce qui pourra m'éclairer sur la situation politique et militaire du pays et me permettre d'élaborer un plan d'opérations, dans cette direction, contre le marabout. Bien entendu, vous rapporterez un croquis rapide, mais détaillé, de votre itinéraire, ainsi qu'un croquis par renseignements, du Diakha et de la haute Falémé, où vous n'aurez pu pénétrer.

« J'insiste de nouveau sur la discrétion absolue qu'exigera votre mission, qui ne peut être couronnée de succès qu'à ce prix. Il ne faut pas que l'on se doute de vos intentions, encore moins des miennes. Il vous faut jeter le désarroi dans le pays au sujet de nos futures opérations. Parlez des autres chefs de la région, comme du marabout. Cherchez par tous les moyens possibles à donner le change. Posez des questions contradictoires. Donnez à entendre à tous que la colonne va se diriger sur Kita et sur Bammako, comme les autres années. Faites courir le bruit chez les Malinkés que nous en avons fini avec Lamine, et que nous ne voulons plus nous occuper de lui. Tâchez de vous ménager des guides et des intelligences pour le cas où nous exécuterions l'opération projetée.... »

Des instructions analogues, remises au lieutenant Bonnacorsi, s'appliquaient au cas d'une colonne opérant le long de la rive gauche de la Falémé et s'avançant directement sur Dianna.

Les comptes rendus de ces missions, accomplies avec la plus grande intelligence par les deux officiers, m'étaient remis le 15 novembre, dès mon arrivée à Bakel. Les renseignements qu'ils contenaient étaient suffisants pour confirmer le principe de la constitution de deux colonnes et fixer les points où elles devraient tout d'abord se former et se concentrer.

II.

CONCENTRATION ET FORMATION DES DEUX COLONNES.

Dès que j'eus pris le commandement du Soudan français, je lançai les ordres n° 9 et 12 pour constituer les deux colonnes et les concentrer à Arondou et à Diamou.

SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES.

—

SOUDAN FRANÇAIS.

—

COMMANDANT SUPÉRIEUR.

ORDRE N° 9.

Composition
de la 1re colonne.

—

Le commandant supérieur,

Vu la dépêche ministérielle en date du 5 octobre 1886;
Vu les instructions ministérielles en date du 20 octobre 1886;

Ordonne :

I. — Une colonne dénommée «1re *colonne*» sera formée et concentrée à Arondou.

II. — La 1re colonne sera composée conformément au tableau ci-après :

TABLEAU DES EFFECTIFS.

DÉSIGNATION DES CORPS.	NOMS DES OFFICIERS COMMANDANT LES UNITÉS.	EFFECTIF COMBATTANT.							EFFECTIF NON-COMBATTANT.						
		OFFICIERS.	TROUPE.		CHEVAUX		MULETS		OFFICIERS.	TROUPE.		CHEVAUX		MULETS	
			Européens.	Indigènes.	arabes.	indigènes.	de selle.	de bât.		Européens.	Indigènes.	arabes.	indigènes.	de selle.	de bât.
Commandant supérieur....	Lieutenant-colonel Gallièni...	1	»	1(a)	1	1	»	4	»	»	4	»	»	»	»
Etat-major	Cap. Fortin, chef d'état-major.	3	»	1(a)	3	1	»	3	1(b)	»	6	1	»	»	1
Escouade du génie	»	»	1	»	»	1	»	»	»	»	9	»	»	»	»
Infanterie de marine.....	Capitaine Bourgey.....	2	61	»	2	»	61	2	»	»	28	»	»	»	»
Tirailleurs.....	Capitaine Despalangues.....	5	9	194	2	3	9	3	»	»	12	»	»	»	»
Spahis.....	Sous-lieutenant Guérin.....	1	5	21	27	»	»	1*	»	»	1	»	»	»	»
Etat-major pour artillerie..	Capitaine Dupont.....	1	»	»	1	»	»	1	»	»	2	»	»	»	»
Section de 80mm	Lieutenant Ribes	1	17	20	3	3	12	29	»	»	19	»	»	»	»
Section de 65mm	Lieutenant Bonnacorsi.....	1	10	12	»	3	»	14	»	»	5	»	»	»	»
Section de montagne	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	6	»	»	»	»
Ambulance	Major Brindejonc.....	2	»	»	1	1	»	6	»	»	17(c)	»	»	»	»
Service vétérinaire.....	Vétérinaire Korper.....	1	»	»	1	»	»	3	»	»	7(d)	»	»	»	»
Convoi administratif.....	Maréchal-des-logis Rouillé...	»	»	»	»	»	»	»	»	5	63	1	4	»	55
Commissariat	Aide-commissaire Roussel....	»	»	»	»	»	»	»	2	»	20(e)	»	2	»	»
	TOTAUX	18	103	246	41	13	82	72	3	5	199	2	6	»	56

(a) Spahis. — (b) Interprète. — (c) Dont 9 infirmiers. — (d) Dont 1 brigadier auxiliaire et 2 infirmiers. — (e) Dont 1 commis civil de l'administration.

RÉCAPITULATION :	Officiers		21
	Troupe.	Européens	108
		Indigènes	445
	Chevaux		62
	Mulets		210

III. — L'approvisionnement en munitions sera de :

120 cartouches par fantassin ;
60 — par cavalier, canonnier ou conducteur ;
36 — par homme armé du revolver.

La section de munitions d'infanterie comprendra, en outre, un approvisionnement de 30 cartouches par homme.

La section de 80mm de montagne sera approvisionnée à raison de 98 coups par pièce, dont 42 à la section de munitions d'artillerie.

La section de 65mm sera approvisionnée à 112 coups par pièce, dont 28 à la section de munitions.

La section de munitions d'artillerie comprendra, en outre, la dynamite et les artifices nécessaires.

IV. — L'approvisionnement en vivres sera : 6 jours de vivres sur l'homme, sauf pour les spahis ; 2 jours de vivres au convoi administratif ; 4 jours d'orge sur le cheval ou mulet ; 4 jours d'orge au convoi administratif.

Les spahis n'emporteront que 4 jours de vivres, 4 autres jours se trouvant au convoi administratif.

Cet approvisionnement sera immédiatement réparti comme il est prescrit ci-dessus et les corps se tiendront alignés en vivres dans la proportion indiquée, de manière à être prêts à marcher au premier ordre donné.

V. — Le chef du service de santé organisera son ambulance de manière à pourvoir pendant 15 jours aux besoins de la colonne.

VI. — Les chefs de corps et de service seront responsables vis-à-vis du commandant supérieur de l'exécution des prescriptions contenues dans le présent ordre.

Arondou, le 19 novembre 1886.

GALLIENI.

L'ordre n° 12 constituait la 2e colonne d'après les mêmes principes, sous les ordres du chef de bataillon d'infanterie de marine Vallière.

Arondou est un village situé au confluent du Sénégal et de la Falémé. Non loin du village se trouve un plateau ombragé, bien battu par les vents et qui présentait des conditions hygiéniques relativement bonnes. Ce point était de plus à la rencontre des deux cours d'eau suivis par nos chalands à destination de

Kayes et de Sénoudébou. Il permettait de surveiller les pays sarracolets, dont les dispositions étaient douteuses, et offrait la possibilité de montrer des forces au sultan Ahmadou, campé sur la rive droite du Sénégal avec une dizaine de mille hommes. Enfin, il laissait indécis sur la direction que la colonne prendrait au moment de son départ.

C'est donc à Arondou que débarquèrent successivement les éléments destinés à la formation de la première colonne : un peloton de spahis, le 1er peloton de la 38e compagnie d'infanterie de marine, la section de 80mm de montagne, la 8e compagnie de tirailleurs sénégalais, et, plus tard, une section de 65mm, formée avec le matériel déposé à Kayes.

De vastes gourbis, bien espacés, avaient été installés à l'ombre des arbres. Il avait été même construit des abris pour les chevaux et mulets. Toutes les mesures avaient été prises, en un mot, pour éviter la mortalité qui avait signalé les débuts des campagnes précédentes, et qui avait sévi avec tant d'intensité sur le personnel comme sur les animaux.

Diamou était assigné comme point de concentration à la 2e colonne. Ce point, situé à l'extrémité de la ligne ferrée, présentait de grandes commodités pour le ravitaillement des troupes qui y étaient campées. On s'y conforma exactement, comme à Arondou, à la règle d'espacer largement les gourbis servant d'abris aux hommes et aux animaux.

Au point de vue stratégique, Diamou permettait de prendre a route de Kita, suivie habituellement par les colonnes de ravitaillement, ou la route reconnue par le lieutenant Quiquandon à travers le Bambouk et conduisant dans le Diakha, en plein cœur des contrées soumises au marabout. Le choix de cette position laissait le doute dans l'esprit des populations et les mettait dans l'ignorance de nos projets. De plus, le sultan Ahmadou pouvait croire que les forces concentrées à Diamou avaient pour objet de surveiller la ligne Kayes—Bafoulabé et d'accourir vers Kita au premier indice d'hostilité de la part des Toucouleurs.

Diamou reçut les éléments de la 2e colonne : un peloton de spahis, le 2e peloton de la 38e compagnie d'infanterie de marine, une section de 4 de montagne, la 1re compagnie de tirailleurs sénégalais et les services accessoires.

Les opérations contre Mahmadou-Lamine devant éloigner pour quelque temps le gros de nos forces de nos établissements du Sénégal, puisque Dianna était signalé comme se trouvant à plus de 250 kilomètres dans le sud de Bakel, il était nécessaire de se prémunir contre toute tentative des Toucouleurs d'Ahmadou sur notre ligne de ravitaillement. Les troupes mises à ma disposition étant très restreintes, j'eus recours aux ressources offertes par le personnel des divers services, travaux, chemin de fer, administration, etc., qui se trouvaient à Kayes. Tous les employés de ces services furent armés, exercés au maniement de nos fusils Gras et organisés pour résister, le cas échéant, à tout acte d'hostilité de nos adversaires.

III.

CONCENTRATION DES VIVRES ET APPROVISIONNEMENTS NÉCESSAIRES AUX DEUX COLONNES.

La question des vivres joue le rôle principal dans les opérations de guerre tentées dans les contrées soudaniennes, où tout fait défaut : voies de communication, moyens de transport, magasins, etc. Et cependant, sous ce climat débilitant, l'Européen ne peut marcher et combattre qu'à condition de recevoir une nourriture suffisante, et particulièrement une ration bien régulière de vin et de viande fraîche.

Le ravitaillement était d'autant plus difficile que la région où devaient s'effectuer les marches de nos colonnes avait été dévastée et privée de ses habitants par le marabout.

Sénoudébou fut donc désigné pour recevoir un approvisionnement d'un mois de vivres pour les deux colonnes. Le ravitaillement s'opéra au moyen de chalands légers expédiés de Kayes et de Bakel, et de porteurs réquisitionnés dans tous les pays sarracolets. Les vivres et munitions, au fur et à mesure de leur arrivée, étaient soigneusement emmagasinés dans de vastes gourbis de paille, construits par les tirailleurs de la 3e compagnie, qui tenait garnison à Sénoudébou.

En même temps, la 2e colonne créait un dépôt de dix jours de vivres à Bontou, sur la Falémé, à 140 kilomètres de Diamou

et à 100 kilomètres de Sénoudébou. La concentration de ces vivres s'effectuait au moyen des mulets, ânes et porteurs, qu'il fut possible de prendre sur les ressources du service du ravitaillement en moyens de transport. La nature montagneuse et rocheuse du Bambouk rendait cette opération des plus difficiles. Elle fut menée à bien, grâce à l'énergie et à l'activité du capitaine d'infanterie de marine Oberdorf.

Il ne faut pas omettre de mentionner que cette concentration de vivres sur ces deux points, Sénoudébou et Bontou, ne devait pas nuire au ravitaillement de nos postes, qui commençaient à crier famine et à demander des envois de vivres.

Le 10 décembre 1886, Sénoudébou et Bontou avaient reçu les approvisionnements indiqués et étaient prêts à servir de dépôts intermédiaires entre Arondou, Diamou et l'objectif des opérations.

IV.

PRÉPARATION DANS LES CAMPS D'ARONDOU ET DIAMOU.

En même temps que les vivres étaient réunis à Sénoudébou et Bontou, les deux colonnes se constituaient dans leurs camps d'Arondou et Diamou et se préparaient, par une instruction spéciale appropriée aux conditions particulières de la guerre sénégambienne, à entrer en campagne.

Les tableaux d'effectif indiquaient d'une manière détaillée la composition de chaque colonne. Leur organisation présentait certaines innovations, qu'il m'avait semblé utile d'y introduire, à la suite de l'expérience des campagnes précédentes et des difficultés particulières résultant du climat et des distances à parcourir.

Ces innovations étaient les suivantes :

1° *Armement des tirailleurs sénégalais et de l'infanterie de marine au moyen des kropatschecks modèle* 1884. — Nos colonnes dans le Soudan ont toujours à agir contre un ennemi très supérieur en nombre. L'insalubrité du climat, la difficulté des approvisionnements, leur font un devoir d'agir rapidement et d'une manière décisive. D'un autre côté, les pertes en hommes sont à éviter le plus possible; car il est difficile de recevoir des renforts

et de remplacer les blessés ou les tués. Il faut, d'ailleurs, savoir que tout échec de nos armes dans le Soudan conduirait immédiatement à un soulèvement général des populations.

Il ressort de ces considérations que l'armement à mettre entre les mains des fantassins de nos colonnes doit être le plus perfectionné possible, ce qui me conduisit à faire délivrer à tous les hommes d'infanterie de marine et aux tirailleurs des armes à répétition, malgré l'avis souvent contraire des officiers commandant ces troupes.

Pour l'infanterie de marine, il ne pouvait y avoir d'objections sérieuses. Toute l'armée française va être munie incessamment de ces armes à répétition. Ce n'était donc que devancer de quelques mois une mesure qui allait prochainement devenir générale.

Quant aux tirailleurs sénégalais, leurs officiers faisaient ressortir le tempérament particulier de leurs soldats noirs, l'insuffisance de leur instruction dans le tir, et la consommation énorme de munitions qui résulterait de l'adoption de ces armes. Je passai cependant outre, car les mêmes raisons avaient été données en 1880, à l'époque où il s'était agi de remplacer le fusil double des tirailleurs par le fusil Gras. Et, cependant, ces dernières armes avaient seules permis à nos troupes indigènes de combattre avec succès les peuplades, bien supérieures en nombre, qui ont voulu nous interdire l'accès de la vallée du Niger.

Les kropatschecks furent donc distribués aux uns et aux autres, et l'instruction sur l'emploi de cette arme fut poussée activement. Les hommes furent surtout exercés aux feux de salve, dont l'effet devait être terrifiant sur les bandes indisciplinées de nos adversaires.

2° *Monter l'infanterie de marine et tous les Européens de la colonne avec des mulets et chevaux du pays.* — L'Européen ne marche pas dans le Soudan. C'est un fait bien reconnu. L'intensité des rayons solaires, jointe à l'anémie tropicale, qui atteint plus ou moins les blancs séjournant sous ce climat, ne lui permet pas de déployer la vigueur nécessaire pour exécuter les longues marches de nos colonnes. On pourrait tout au plus admettre qu'un homme vigoureux, bien nourri, ne portant aucun chargement, marchant autant que possible en dehors des heures chaudes de la journée, pourrait voyager à pied et parcourir une certaine étendue du pays. Mais il n'en saurait être de même pour

un soldat, chargé de ses armes, de ses munitions et de ses vivres, qui n'est pas libre de choisir ses heures de marche, qui est astreint à un service de nuit très pénible, et qui a, en moyenne, la fièvre tous les huit jours. S'agit-il de longues marches, entreprises en pays hostiles, de concert avec nos troupes indigènes, le soldat européen s'arrête au bout de peu de temps, se laisse aller au bord du sentier, laisse filer la colonne et, quand il se relève, ne retrouve plus sa trace et tombe aux mains des coureurs ennemis. Celui qui, doué d'une énergie à toute épreuve, veut aller jusqu'au bout, se couche dès l'arrivée à l'étape et reste incapable de rendre le moindre service pendant toute la journée.

J'admis donc en principe que chaque soldat européen serait monté. Cette combinaison fournissait, d'ailleurs, d'autres avantages. En premier lieu, elle supprimait les mulets à cacolets de l'ambulance, puisque chaque homme possédait sa monture. Ces mulets à cacolets n'auraient, du reste, pu trouver leur emploi dans les régions que nos troupes allaient parcourir, à cause des arbres épineux qui interceptaient la marche et forçaient chacun à se coucher à tout instant sur son cheval.

De plus, les hommes montés pouvaient recevoir chacun quatre jours de vivres au moins, ce qui diminuait considérablement le convoi de mulets et de porteurs à traîner avec soi.

Le peloton d'infanterie de marine, dans chacune des deux colonnes, fut donc monté sur des mulets. Comme il n'existait pas un nombre suffisant de selles, les mulets furent délivrés tout bâtés, ce qui permettait même, à un moment donné, dans les séjours par exemple, de remettre les fantassins à pied et d'utiliser leurs montures pour aller chercher les vivres aux dépôts en arrière.

Les bâts furent installés d'une manière uniforme, de façon à pouvoir porter, en outre du cavalier, ses armes et quatre jours de vivres au moins pour l'homme et sa monture. Les étrivières furent remplacées par des cordes, terminées par de petites planchettes, servant d'étriers. L'homme n'était certainement pas très à son aise, mais il évitait les fatigues de la marche et pouvait arriver frais et dispos sur le lieu du combat.

Chaque peloton fut exercé à monter rapidement à mulet et à en descendre, à marcher par un, par deux, à s'arrêter, etc. Les hommes apprirent vite à se servir de leurs montures. Le mou-

vement de mettre pied à terre, jeter les brides des animaux aux conducteurs indigènes (à raison d'un par trois mulets), se rassembler en armes et commencer les feux de salve, ne demandait pas cinq minutes.

Les sous-officiers et gradés européens des compagnies de tirailleurs, ainsi que les canonniers, reçurent des petits chevaux du pays ou des mulets comme montures.

Aucun Européen, en un mot, ne fut laissé à pied.

C'est à cette mesure que j'attribue surtout la facilité avec laquelle la colonne a effectué ses grandes marches sur Dianna, et le petit nombre de décès qui ont eu lieu pendant les opérations : ils ne se sont élevés qu'à trois pour les deux colonnes.

3° *Introduction dans la 1re colonne des pièces de 80mm et de 65mm.* — Nos colonnes du haut Sénégal n'avaient employé jusqu'à la dernière campagne que des pièces de 4 de montagne. Ce matériel, en raison de sa rusticité, avait jusqu'alors rendu de très grands services ; mais ses effets avaient été souvent insuffisants dans le Soudan, où les villages, entourés de forts *tatas* en terre ou de solides enceintes en troncs d'arbres (*sagnés*), offraient une grande résistance aux projectiles employés. Le peu de justesse de ces pièces ne permettait pas, d'ailleurs, de pratiquer les brèches avec toute la rapidité désirable ni de produire des effets assez meurtriers sur les défenseurs des tatas, ce qui exposait nos troupes à des assauts toujours dangereux. Pour les mêmes raisons invoquées pour l'introduction dans nos colonnes des armes à répétition, il fallait songer à armer notre artillerie d'engins plus perfectionnés et produisant surtout des effets plus meurtriers. Restait d'ailleurs à examiner si ces pièces, en raison de la délicatesse de leur mécanisme, pouvaient supporter victorieusement l'épreuve d'une campagne dans le Soudan, où les routes manquent, où les cours d'eau et marigots doivent être franchis à gué, où l'harmattan soulève une poussière abondante, enfin, où le climat ne permet pas d'employer un grand nombre de canonniers européens, rapidement mis hors de service par les maladies locales.

La 1re colonne reçut donc comme artillerie une section de 80mm de montagne, tandis que la 2e colonne recevait une section de 4 de montagne. De plus, comme il se trouvait à Kayes 4 pièces de 65mm, il fut organisé encore à Arondou une section de 65mm.

L'expérience allait être complète, et les résultats devaient ressortir nettement de la comparaison qui pourrait être établie entre ces divers modèles pendant les opérations dans la haute Falémé.

La section de 65mm était montée sur affûts de débarquement, et chaque pièce traînée par deux mulets en flèche, harnachés d'une simple sellette. Les pièces de 80mm étaient traînées sur leurs affûts particuliers ; celles de 4 de montagne, sur les affûts de 65mm, qui ont remplacé depuis longtemps dans le haut Sénégal l'ancien affût en bois.

Chaque section reçut, d'ailleurs, un personnel à peu près identique, composé en grande partie de tirailleurs, faisant fonctions de servants, et de quelques Européens seulement.

V.

MESURES PRISES DANS LES DEUX COLONNES AU POINT DE VUE DE L'HYGIÈNE, DE LA MARCHE ET DU COMBAT.

Je donnai ensuite les prescriptions les plus détaillées pour l'organisation, la formation et l'instruction des deux colonnes. Il y eut une grande période d'activité dans les deux camps, du 15 novembre au 10 décembre.

L'ordre n° 7, en date du 20 novembre, était relatif aux soins à donner aux animaux, chevaux et mulets, et s'exprimait ainsi :

« Le commandant supérieur, dans le but d'assurer le bon fonctionnement des marches et convois, et la conservation des animaux de selle et de transport, prescrit à tous les commandants de troupes, chefs de service et chefs temporaires de convois, de se conformer, pendant toute la durée de la campagne, aux instructions suivantes :

« 1. — Bouchonner les animaux avant de les bâter ou de les seller.

« 2. — Battre la couverture avant de la mettre sur l'animal, et défendre expressément aux conducteurs de se servir de cette couverture pour eux-mêmes pendant la nuit.

« 3. — Graisser le harnachement deux fois par semaine.

« 4. — Exercer une grande surveillance pour que toutes les pièces du harnachement *soient ajustées* sur l'animal avant le départ.

« 5. — Bien équilibrer le chargement.

« 6. — A la première halte, ressangler les animaux et visiter le chargement.

« 7. — Si l'on traverse des cours d'eau après le lever du soleil, les conducteurs devront éponger les naseaux et les yeux des animaux à grande eau.

« 8. — Après le passage d'accidents de terrain difficiles, profiter de l'arrêt de la colonne pour visiter les chargements.

« 9. — Exiger un pansage complet, chaque fois que les circonstances le permettent ; en temps normal, une fois par jour.

« 10. — Les hommes montés à mulet devront porter le corps en arrière ; les jambes ne devront pas dépasser le bord antérieur du bât.

« 11. — Défendre expressément de marcher à toute autre allure que le pas, à moins d'ordres contraires donné par le commandant de la colonne. »

L'ordre n° 8, de la même date, concernait l'hygiène des hommes et s'exprimait comme suit :

« 1° *Alimentation.* — La ration, fixée par l'autorité supérieure et que, en dépit des circonstances, le lieutenant-colonel maintiendra à des quantités aussi élevées que possible, est considérée comme suffisante, à condition de n'être ni détériorée ni gaspillée. C'est aux hommes d'abord, et à leurs chefs ensuite, de veiller à la bonne conservation de la ration.

« 2° *Boissons.* — Ne pas boire lorsqu'on est en grande transpiration ;

« Boire de préférence de l'eau bouillie ou filtrée et additionnée de thé et de tafia, lorsqu'il en sera distribué ;

« Parvenu à une mare, résister à la soif, jusqu'à l'arrivée du médecin, qui reconnaîtra la nature de l'eau.

« 3° *Vêtements.* — Pendant les marches sous la chaleur, se desserrer le cou et le maintenir dégagé ;

« Le matin et le soir, porter des vêtements de drap ou de flanelle ;

« La nuit se bien couvrir et se bien prémunir contre les refroidissement du ventre, qui donnent la dysenterie ; ne jamais quitter la ceinture.

« 4° *Hygiène générale.* — Le lieutenant-colonel signale à tous, les deux ennemis les plus terribles du Soudan, ceux qui font le plus de victimes :

1° Le soleil, contre lequel il faut se préserver, en restant coiffé du casque, même sous les arbres et sous les gourbis, qui, la plupart du temps ne donnent pas une ombre assez opaque ;

2° L'ivrognerie, plus dangereuse encore que le soleil. Tout Européen, qui s'adonne à la boisson est un homme perdu. Elle produit d'abord une exaltation insolite, qui pousse les militaires à méconnaître leurs devoirs, à enfreindre gravement les règles de la discipline, et les conduit ainsi à subir des punitions et des condamnations. Ensuite, elle cause des désordres graves dans la santé et amène presque toujours la mort.

« Les commandants de corps et chefs de service ont sous la main des moyens infaillibles de combattre la maladie :

« 1° En exigeant des Européens un travail journalier, qui les maintienne dans une certaine activité;

« 2° En surveillant leur propreté corporelle ;

« 3° En relevant énergiquement le moral de leurs hommes, en leur faisant entrevoir une campagne courte, et qu'ils ont le devoir de rendre honorable pour les armes françaises et profitable pour les intérêts du pays. »

Les deux colonnes s'exerçaient en même temps aux formations de marche, de bivouac et de combat les mieux appropriées au genre de guerre usité dans le Soudan, et dont les principes étaient énoncés dans les ordres suivants :

Ordre n° 14.

Dès que la colonne aura levé le camp d'Arondou, elle devra se considérer en pays insoumis et se tenir prête à repousser les attaques de l'ennemi.

Dans ce but, on devra se conformer à l'ordre de marche ci-dessous, qui a été combiné en raison du terrain et des circonstances probables de la campagne.

I. — *Ordre de marche.*

Pointe d'avant-garde.	Un guide et 4 spahis; Le peloton assurera le service de sûreté sur les flancs.
Distance.	300 mètres.
Avant-garde.	Une section de tirailleurs; Avec l'avant-garde marchera la section du génie, chargée de préparer la route à la colonne et au convoi.
Distance.	200 mètres.
Gros de la colonne.	2e section du 1er peloton de tirailleurs, marchant à 200 mètres de la section d'avant-garde; État-major avec les interprètes et les guides; Infanterie de marine montée ; Artillerie { section de 65mm, section de 80mm ; 1re section du 2e peloton de tirailleurs.
Convoi.	Convoi.
Arrière-garde.	2e section du 2e peloton de tirailleurs et 1 spahis.

II. — *Recommandations spéciales à observer pendant la marche.*

Pointe d'avant-garde. — Les spahis devront déployer pendant la marche la plus grande activité. C'est de leur vigilance que dépend la sécurité de la colonne. Le service d'exploration se réduira à un service de sûreté.

Avec le guide, à la pointe d'avant-garde, marchent un gradé (sous-officier de préférence) et 3 cavaliers; un de ces cavaliers détaché à droite, un à gauche à environ 200 mètres du chemin, un peu en arrière du guide; ils se tiennent toujours en communication avec le sous-officier.

Le service des flanqueurs est fait à droite et à gauche de la colonne par deux détachements composés chacun de 5 cavaliers et 1 brigadier. Dans chaque détachement, 4 cavaliers s'échelonnent, à partir de l'avant-garde, le long de la colonne et à une distance de celle-ci variant de 400 à 500 mètres.

Le brigadier met en communication tous ces cavaliers. Il envoie des rapports fréquents à l'officier commandant par le 5e cavalier.

En cas d'urgence, il rend compte d'abord à l'état-major.

L'officier marchera à 200 mètres de la pointe avec le reste de son peloton. (Un spahis est détaché à l'arrière-garde.)

Avant-garde. — L'avant-garde se tiendra en relations avec le peloton de spahis au moyen d'hommes de liaison.

Elle marchera à 300 mètres de la pointe d'avant-garde, suivie immédiatement de la section du génie.

La section de tirailleurs d'avant-garde aura une demi-escouade et un gradé en tête; le reste de la section marchera à 30 mètres en arrière.

De nombreuses patrouilles seront envoyées sur les flancs de l'avant-garde et de la colonne, jusqu'à 200 mètres, pendant toute la marche.

L'escouade du génie s'arrêtera aux passages difficiles pour les rendre praticables à la colonne et au convoi. Elle sera aidée dans son travail, s'il est nécessaire, par la section d'avant-garde, dont les hommes seront munis des outils nécessaires.

Après chaque arrêt, elle regagnera son poste aussitôt que possible.

Gros de la colonne. — *Tirailleurs.* — Une section (2e du 1er peloton) marchera en colonne serrée à 200 mètres de la tête d'avant-garde.

L'état-major, avec son escorte, marchera derrière cette section.

Infanterie de marine. — Le peloton d'infanterie de marine, à mulet marchant par un, suivra. Pour éviter un allongement excessif et nuisible et les à-coups, qui jettent le désordre dans la colonne, il est de la plus grande importance de veiller avec soin à ce que les hommes montés soient toujours à la même distance.

Cette distance doit être réduite le plus possible.

L'allure doit être absolument uniforme pendant la marche. Dans le cas où la distance serait devenue trop grande, on la rattraperait insensiblement.

Le capitaine de la 38e compagnie sera personnellement responsable, vis-à-vis du commandant supérieur, de l'exécution stricte de ces prescriptions.

Artillerie. — L'artillerie marchera à 15 mètres de l'infanterie, sans s'occuper de la marche de celle-ci. Elle devra avoir la vitesse de la colonne et la conserver sans l'augmenter ni la diminuer.

La section de 65mm marchera en avant et attelée; chaque pièce ne sera suivie que d'un mulet de caisses.

La section de 80mm marchera attelée, chaque fois que le terrain le permettra; chaque pièce sera immédiatement suivie d'un mulet de caisses et de son mulet de roues.

Le capitaine commandant l'artillerie veillera d'une manière spéciale à ce que les mulets ne reçoivent que leur chargement réglementaire.

Tirailleurs. — La section de tirailleurs (1er du 2e peloton) suivra à 15 mètres de l'artillerie.

Cette section détachera de temps en temps des patrouilles sur les flancs de la colonne et surtout en arrière sur les flancs du convoi.

Ces dernières opéreront leur jonction avec les flanqueurs et les patrouilles envoyées par la section d'arrière-garde.

CONVOI. — *Sections de munitions.* — En tête du convoi marcheront les mulets de caisses des sections de 65mm et de 80mm, sons la conduite d'un gradé désigné par le commandant de l'artillerie.

Ambulance. — L'ambulance, sous la conduite d'un médecin.

Convoi régimentaire. — Les mulets de bagages, sous la conduite d'un gradé du train désigné en permanence à cet effet; les mulets de chaque corps y prendront place dans l'ordre normal de marche, savoir : état-major, tirailleurs, infanterie, artillerie, spahis, service médical, vétérinaire, administratif.

A l'arrivée à l'étape, les différents corps feront reconnaître et conduire leurs mulets au campement.

Convoi administratif. — Avec le commissaire et sous la conduite du sous-officier du train.

Celui-ci mettra le plus grand ordre dans son convoi et exigera surtout le silence le plus absolu de la part des conducteurs.

ARRIÈRE-GARDE. — Une section de tirailleurs (2e du 2e peloton) marchera derrière le convoi.

Cette section détachera à 100 mètres en arrière une demi-escouade avec un gradé, et des patrouilles nombreuses sur les flancs du convoi.

Le spahis sera en vedette en arrière de la queue d'arrière-garde, et en cas de besoin, la mettra en communication avec la section d'arrière-garde.

En cas d'urgence, il rendra compte à l'état-major.

III. — *Recommandations générales pour la marche.*

Le lieutenant-colonel commandant exige le plus grand ordre et le plus grand silence pendant les marches. Il rend responsables, vis-à-vis de lui, de l'exécution des ordres donnés, tous les chefs de troupes ou de service.

Il rappelle qu'une colonne opérant dans le Soudan doit toujours être sur ses gardes et constamment prête à combattre; que le calme et le sang-froid des chefs et des soldats sont les qualités essentielles au bon ordre.

Les haltes, qui seront toutes d'une durée uniforme, auront lieu aux heures prescrites par le lieutenant-colonel commandant, et seront employées à reprendre les distances, à inspecter le chargement des animaux et à ramener l'ordre le plus absolu dans les différentes fractions de la colonne.

Il est inutile de faire observer que les marches de nuit, quand elles auront lieu, exigent une surveillance minutieuse de la part des officiers et des gradés.

En résumé, le lieutenant-colonel entend que chacun, dans ces marches, se conforme aux principes de notre service en campagne, et rappelle que la bonne exécution de la marche dépend exclusivement de l'énergie et de la vigilance des chefs de troupes.

Camp d'Arondou, le 9 décembre 1886.

GALLIENI.

ORDRE N° 16.

Le commandant supérieur ordonne :

I. — *Dispositif général du camp.*

L'emplacement du bivouac sera toujours déterminé à l'avance par l'un des officiers de l'état-major.

A l'arrivée au bivouac, la section d'avant-garde s'arrêtera et sera placée par cet officier sur la ligne désignée pour l'emplacement des grand' gardes.

Les spahis exploreront le terrain à 500 mètres en avant du front de bandière, en arrière et sur les flancs. Ils resteront à cheval jusqu'à l'installation du service de sûreté.

Tirailleurs. — Dès que la 1re section de tirailleurs, de garde pour la journée, aura pris possession de son emplacement, elle assurera le service de sûreté.

Les 2e et 3e sections de tirailleurs formeront la face avant du carré,

et laisseront entre elles une distance de 10 mètres. Ces sections formeront les faisceaux par escouade; chaque ligne de faisceaux, parfaitement dégagée, se trouvant dans le prolongement du flanc gauche de l'escouade qui l'aura formée. Le front occupé par une section sera de 45 mètres.

Les officiers de ces deux sections camperont dans l'intervalle de 10 mètres laissé entre elles.

Le campement de chaque section présentera une profondeur de 8 mètres.

Les mulets seront à l'attache, en arrière du centre de chaque escouade.

La face gauche du carré sera formée par la 4e section de tirailleurs, qui établira sa droite à 10 mètres de la ligne des faisceaux de la face avant. Elle adoptera les mêmes dispositions de campement que le peloton de tirailleurs déjà établi, mais occupera un front de 60 mètres.

Infanterie. — Le peloton d'infanterie occupera la face droite et prendra les mêmes dispositions que le peloton de tirailleurs de la face avant; son front ne sera que de 60 mètres et sa profondeur de 18 mètres.

Spahis. — La 4e face du carré, face arrière, sera occupée à la droite par les spahis, qui laisseront sur leur droite la place nécessaire au bivouac d'une section de tirailleurs, soit 45 mètres, profondeur 8 mètres.

Cet emplacement laissé libre sera occupé par la section de tirailleurs postée aux grand'gardes pendant la journée, laquelle viendra prendre son emplacement au bivouac quand elle aura été relevée, pour faire le service de nuit, par une section d'infanterie de marine.

Artillerie. — A l'intérieur du carré prendront place :

En 1re ligne, les deux sections d'artillerie, qui prendront les dispositions suivantes :

La section de 65mm établira son campement sur un rectangle de 16 mètres de front sur 27 de profondeur. Le rectangle aura son côté placé à 20 mètres de la ligne des faisceaux de la face de droite du carré et parallèlement à celle-ci.

La section de 80mm établira son campement sur un rectangle de 38 mètres de front sur 27 de profondeur, le petit côté placé à 10 mètres de la ligne des faisceaux de la face gauche du carré et parallèlement à cette ligne.

Ambulance, convoi, état-major. — En 2e ligne, l'ambulance et le convoi derrière la section de 80, l'état-major derrière la section de 65.

L'ambulance établira son campement sur un rectangle de 8 mètres de front sur 27 de profondeur, le long côté à 10 mètres de la ligne des faisceaux de la face gauche du carré et parallèlement à cette dernière.

Le train occupera un rectangle de 25 mètres de front sur 27 de profondeur, en laissant entre son bivouac et celui de l'ambulance une allée de 5 mètres de largeur, sa ligne droite dans le prolongement de la section de 80. Les mulets y seront à l'attache sur 4 lignes.

L'état-major occupera un rectangle de 16 mètres de front sur 27 de profondeur, en arrière de la section de 65.

Entre ces deux lignes intérieures, une allée de 6 mètres de largeur sera ménagée et donnera un libre accès aux deux faces latérales du carré.

De cette façon, une place d'armes, de 16 mètres de largeur sur 60 mètres de profondeur, sera laissée libre dans le milieu du camp. Elle assurera le commandement entre les deux faces (avant et arrière) du camp et servira aux rassemblements de la garde et des diverses corvées du camp.

Cuisines. — Les cuisines seront installées en avant des faces du carré et à 10 mètres au moins de ces faces.

II. — *Organisation des différents campements.*

Les différentes troupes aménageront leurs campements conformément aux indications et croquis joints au présent ordre.

III. — *Service du bivouac.*

Dès que les troupes auront pris les emplacements indiqués ci-dessus, on dressera les tentes au plus vite, puis on s'occupera d'aller à l'eau, au bois, aux distributions.

Il est formellement interdit de puiser de l'eau aux puits où un factionnaire aura été placé.

On devra toujours attendre l'arrivée du médecin.

Les environs du camp seront débroussaillés.

On devra veiller à ne pas mettre le feu aux herbes sèches, en raison du voisinage des poudres.

Après l'installation du camp, le commandant de la colonne recevra le rapport.

Il ne sera fait la soupe qu'une fois par jour, le soir. La viande conservée froide sera mangée au bivouac au repas du matin.

La plus grande propreté est recommandée. Il est interdit de jeter des débris de viandes de gamelles.

Dans la journée et dans la nuit, les officiers et les soldats ne peuvent, sous aucun motif, s'éloigner du camp à plus de 500 pas.

IV. — *Service de sûreté.*

1° *Pendant le jour.* — Le service de sûreté, le jour, sera assuré par la section de tirailleurs qui était à l'avant-garde de la colonne.

Cette section se subdivisera en trois petits postes :

1° Le premier petit poste, sur le front, à 200 mètres environ du camp, se composera d'une escouade et détachera à 150 mètres en avant 4 sentinelles doubles ;

2° Le petit poste situé sur le flanc droit, à 200 mètres du camp, se

composera d'une demi-escouade commandée par un gradé et détachera à 150 mètres 2 sentinelles doubles;

3° Un petit poste semblable au précédent sera établi sur le flanc gauche;

4° Un poste de spahis fournira en permanence deux spahis en sentinelle simple, à 200 mètres du camp, sur la face arrière.

Un poste de police, composé d'une demi-escouade fournie par la section d'arrière-garde, maintiendra le bon ordre dans le camp.

Les prescriptions contenues dans le service des armées en campagne seront rigoureusement suivies.

2° *Pendant la nuit.* — Le service de sûreté, la nuit, sera fourni par l'infanterie de marine, qui maintiendra les dispositions adoptées pour le service de jour, avec cette différence que les sentinelles seront simples.

L'effectif sera donc de 1 sous-officier, 2 caporaux et 24 hommes.

Le poste de police et le poste de spahis restent composés comme pendant le jour.

La garde de nuit sera réunie en armes à 4 heures.

Elle rentrera au camp au réveil.

V. — *Levée du bivouac.*

Le réveil sera sonné une heure quinze avant le départ.

Les hommes prendront de suite le café; une heure avant on sonnera le *boute-selle* et on bâtera et chargera les animaux.

Les spahis, aussitôt rassemblés, iront se placer sur le front et les flancs du bivouac, prêts à marcher.

Le peloton de spahis, à 100 mètres en avant du camp, avec l'officier commandant et la pointe d'avant-garde à leur poste.

Un quart d'heure avant le départ on sonnera l'*assemblée*, et cinq minutes avant le *garde à vous*.

A cette sonnerie, chaque corps devra être prêt à entrer dans la colonne.

A la sonnerie *en avant*, répétée par le trompette des spahis, ceux-ci se mettront en marche ainsi que la section de tirailleurs d'avant-garde.

La section du génie; à la sonnerie du *garde à vous*, devra être rendue devant le camp, prête à partir derrière la section d'avant-garde.

Chaque corps de troupe prendra la place indiquée dans la colonne par l'ordre de marche.

Camp d'Arondou, le 9 décembre 1886.

GALLIENI.

DISPOSITIF GÉNÉRAL DU CAMP.

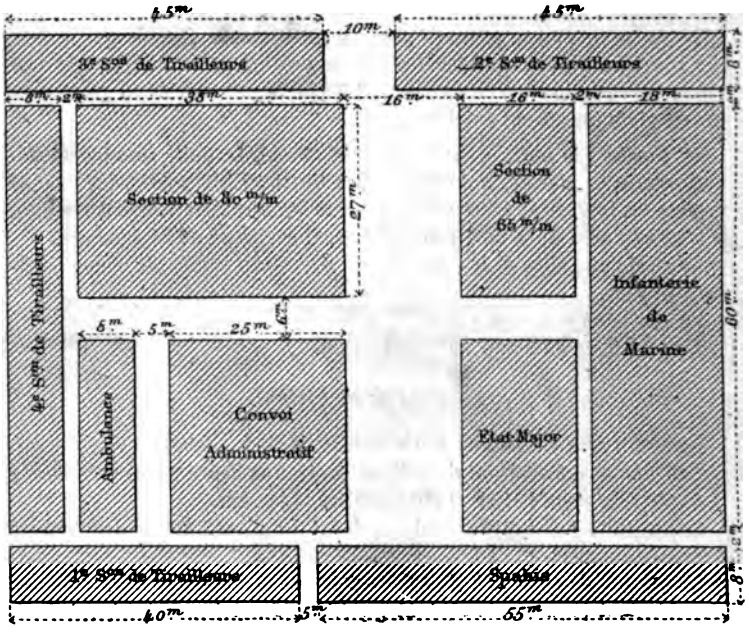

Section de Tirailleurs

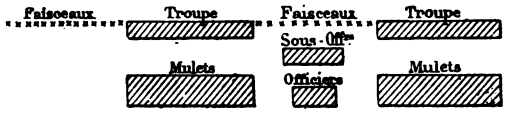

Infanterie de Marine

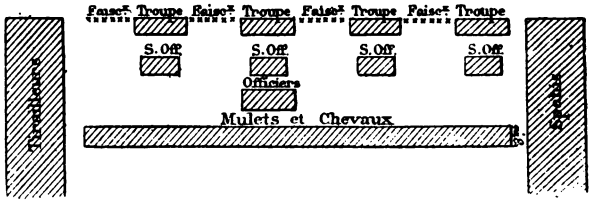

Section de 80mm.

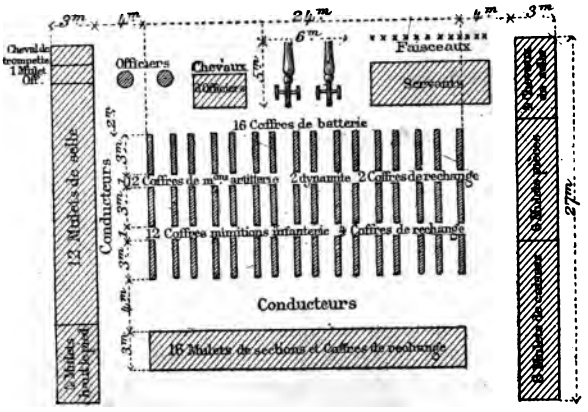

Section de 65m/m

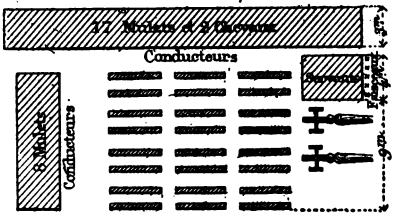

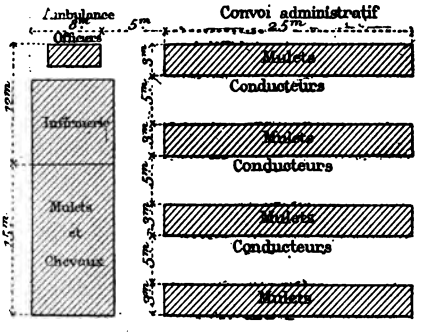

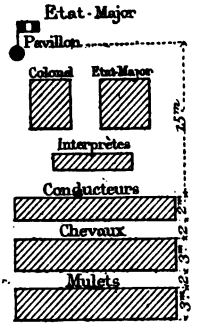

Spahis

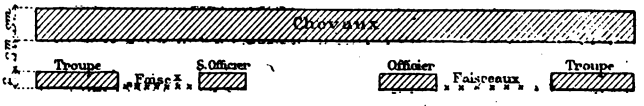

Ordre n° 17.

Le commandant supérieur,

Ordonne :

I. — *Recommandations générales.*

La première colonne peut avoir à livrer des combats de positions, à donner l'assaut à un village ou à se défendre en route contre une attaque exécutée par un ennemi audacieux et sûr de son terrain.

Pour les deux premiers cas, il ne peut être tracé de règles d'avance. On devra cependant tenir compte des principes suivants :

L'ordre dispersé ne saurait être employé dans ce pays, où les causes qui ont conduit les troupes européennes à adopter cette tactique de combat n'existent pas, et où, d'autre part, nous serions en infériorité vis-à-vis d'adversaires qui n'ont à lutter ni contre le climat ni contre les difficultés du terrain. L'ordre serré s'impose.

L'action principale s'exerce par les feux. Il faut donc que les officiers, en toutes circonstances, restent maîtres du feu de leurs hommes. A cet effet, ils feront une application presque unique des feux à commandement.

On ne tirera aux grandes distances que très exceptionnellement et sur de grandes masses. Il est inutile de tirer au delà de 500 mètres. Les bonnes distances sont comprises entre 250 et 400 mètres; à ces distances le feu ennemi ne peut être très meurtrier pour nous, tandis que notre armement obtient alors ses effets les plus sûrs et les plus terribles.

L'emploi utile des kropatschecks exige que l'on arrive sur l'ennemi, aux courtes distances, avec les magasins encore garnis. Dans l'assaut des villages, les officiers des troupes indigènes s'efforceront par tous les moyens possibles d'éviter une trop grande dispersion de leurs hommes. Ils devront toujours conserver des groupes massés, pour parer à des retours offensifs, toujours possibles, ou pour exécuter eux-mêmes des contre-attaques.

La cavalerie ne doit jamais charger contre des troupes qui n'ont pas encore tiré. Au contraire, lorsque les indigènes ont déchargé leurs armes, généralement lentes à recharger, l'action d'une charge de spahis peut être des plus efficaces.

II. — *Passage de l'ordre de marche à la formation de combat.*

Pour le cas où la colonne serait attaquée en marche, il est nécessaire de donner des indications fixes qui auront pour résultat d'éviter le désordre en faisant connaître à chacun son rôle pendant le combat.

Principe général. — La colonne se formera en carré.

Spahis. — En cas de rencontre avec l'ennemi, l'effectif des spahis, déjà insuffisant pour le service de sûreté, leur interdit de s'engager isolément. Dès qu'ils auront aperçu l'ennemi, le chef de peloton fera prévenir au galop l'état-major. Il essayera ensuite de déterminer la force et la direction de l'attaque, préviendra le commandant de la colonne, puis il rassemblera rapidement ses spahis et viendra se placer en arrière de la colonne, en s'écoulant le long du flanc non menacé.

Formation du carré. — Dans les divers cas qui peuvent se présenter, le carré sera formé comme suit :

1° *Attaque en marche ; attaque de front ou sur les flancs.* — 1° La section d'avant-garde s'arrête court et s'établit à gauche du chemin, perpendiculairement à sa direction, en bataille sur un rang ;

2° La section de tirailleurs, marchant en tête du gros, vient prolonger, à droite du chemin, la ligne déjà formée, et prend la même formation ;

3° L'état-major se place au centre de la ligne, et un peu en arrière ;

4° L'infanterie de marine vient former la face droite du carré et laisse entre sa gauche et la droite des tirailleurs un pan coupé de 15 mètres environ ;

5° La section de 65^{mm} se forme en bataille à droite de l'état-major ;

6° La section de 80^{mm} se forme en bataille à gauche de l'état-major ;

L'artillerie, en principe, défend les saillants du carré, à moins d'ordre contraire du colonel ;

7° La section de tirailleurs qui marche derrière l'artillerie vient amorcer la face gauche du carré, en plaçant sa droite symétriquement à la gauche de l'infanterie ;

8° Les sections de munitions serrent derrière leurs sections respectives ;

9° L'ambulance, le convoi régimentaire et le convoi administratif se forment, en ordre serré, dans l'intérieur du carré, derrière l'état-major et l'artillerie ;

10° La section de tirailleurs d'arrière-garde vient prolonger la face gauche du carré, en se déployant à la gauche de la section déjà établie sur cette face ;

11° Les spahis se forment en position d'attente en arrière du carré.

Dans le cas où l'attaque, devenant très enveloppante, menacerait la face arrière du carré, les spahis faisant demi-tour et mettant pied à terre, défendraient cette face en se servant de leurs carabines.

Attaque sur les derrières. — 1° La section d'arrière-garde s'arrête, fait demi-tour et se déploie sur le côté gauche du sentier, perpendiculairement à sa direction ;

2° La section qui marche derrière l'artillerie vient prolonger sa droite ;

3° La section de tirailleurs marchant en tête du gros vient amorcer la face gauche du carré ;

4° La section d'avant-garde vient prolonger cette face.

Le reste du mouvement s'exécute comme dans le cas précédent.

2° *Attaque au bivouac.* — Chaque troupe se porte aux faisceaux, les rompt, se déploie sur la face du carré qu'elle occupe et est chargée de la défendre.

Les grand'gardes rallient et viennent se former sur l'emplacement qui leur est destiné pour le bivouac.

L'artillerie n'attèle pas ; mais ses servants se portent aux pièces, leur font faire demi-tour ; les limonières sont enlevées et les pièces tenues prêtes à être mises en batterie.

Les spahis sellent et se tiennent prêts à monter à cheval dans le cas où l'ordre leur en serait donné. Ils se forment, en attendant cet ordre, pour le combat à pied.

Tous les conducteurs se porteront à la tête de leurs mulets et les bridonneront, les tiendront en main pour les calmer, mais sans les détacher de la corde de campement.

3° *Attaque de nuit.* — Mêmes dispositions que pour l'attaque au bivouac ; mais en principe, et à moins d'ordre contraire, les troupes, une fois en position, doivent attendre des ordres dans le plus grand silence et sans répondre au feu de l'ennemi.

III. — *Recommandations pendant le combat.*

On commencera le feu dès que l'ennemi sera nettement en vue.

N'exécuter que des feux à commandement.

Les spahis, dans le combat à pied, devront exécuter des feux à commandement.

Dans l'artillerie, le genre de projectiles à employer sera, dans chaque cas, désigné aux lieutenants commandant les sections par le capitaine commandant l'artillerie.

Au cas où l'ennemi éteignant son feu se mettrait en retraite, les spahis, remontant rapidement à cheval, se tiendraient prêts à exécuter la poursuite.

Le commandant supérieur rappelle que les chefs de troupes et de service doivent exiger le plus grand ordre et le silence le plus absolu de la part de leurs hommes ; cette condition seule permet de prendre les mesures nécessaires pour repousser une attaque inopinée de l'adversaire. Ces chefs devront prévenir leurs hommes qu'ils n'ont pas à s'effrayer des clameurs poussées par les bandes indisciplinées qui les attaqueraient. Plus les assaillants crieront et plus ils combattront en désordre, moins ils seront à craindre. Le calme et le sang-froid suffisent

pour déjouer les agressions d'un adversaire combattant sans aucune direction, mal armé, et qui n'a jamais pu résister devant la discipline et la bravoure de nos troupes.

Camp d'Arondou, le 10 décembre 1886.

GALLIENI.

Comme on le voit, ces ordres indiquaient les mesures à prendre, d'une manière invariable, chaque fois que la colonne devait se trouver dans une circonstance de guerre à prévoir, en raison du terrain, de la manière de combattre de nos adversaires et de leur armement. Ces mesures étaient d'une exécution facile. Journellement pratiquées, elles devaient permettre de faire face, sans hésitation ni confusion, à toutes les éventualités qui se présenteraient.

J'apportai un soin extrême à l'hygiène de nos soldats; ils furent soumis à une propreté corporelle rigoureuse; ils reçurent une alimentation abondante et aussi variée que possible; enfin, je fis appel à leur énergie en surexcitant leur moral par tous les moyens possibles. Du 10 novembre au 10 décembre, le camp d'Arondou ne perdit pas un seul Européen. Pendant le même laps de temps, il n'y eut également qu'un décès au camp de Diamou.

La mortalité fut aussi très faible sur les chevaux et mulets, si on la compare à celle des précédentes campagnes.

Dans les premiers jours de décembre, les deux colonnes étaient entièrement et solidement organisées et instruites. Les soldats avaient confiance dans leurs chefs et ceux-ci dans leurs soldats.

VI.

OUVERTURE DES OPÉRATIONS ET MARCHE DES DEUX COLONNES SUR SÉNOUDÉBOU ET SUR LA FALÉMÉ.

Le service des renseignements, malgré toute l'activité des officiers qui en étaient chargés, ne fournissait malheureusement que peu d'indications sur les intentions du marabout Mahmadou-Lamine. Cinq espions avaient été envoyés dans la direction de Dianna; un seul avait reparu, annonçant que les quatre

autres avaient été capturés et mis à mort. Cette nouvelle refroidissait considérablement le zèle des indigènes que je voulais envoyer aux renseignements. On savait que le marabout avait fait évacuer tous les villages du Diakha et avait réuni à Dianna, en outre de ses Talibés, une armée de 2,000 à 3,000 guerriers. On parlait des travaux de fortification qu'il faisait entreprendre autour du village, et d'une entrevue qu'il aurait eue avec les traitants anglais de la Gambie, venus pour lui demander de laisser libre leur commerce dans la région. On disait encore qu'il voulait marcher en deux colonnes sur Bakel et sur Médine, pour faire sa jonction avec son fils, opérant toujours sur la rive droite du Sénégal, du côté de Kouniakary.

Quoi qu'il en soit, les circonstances étaient pressantes. Une proclamation arabe, destinée à détacher les populations de la Haute-Falémé de l'alliance du marabout, fut répandue dans le Bondou, et je lançai, dans les termes suivants, l'ordre de mouvement :

Ordre n° 48.

I. — Les opérations contre le marabout Mahmadou-Lamine commenceront le 12 décembre au matin.

II. — La 1re colonne, sous le commandement direct du commandant supérieur, se dirigera sur Sénoudébou ; puis, de là, directement sur Dianna, en passant par le village de Soutiou-Séga.

III. — La 2e colonne, sous le commandement du commandant Vallière, se dirigera, à travers le Bambouk, sur la Falémé, qu'elle franchira aussi haut que possible, pour se diriger ensuite sur Dianna, en passant par le village de Sanoundi.

IV. — La 1re colonne devra être rendue à Soutiou-Séga le 23 décembre, à 8 heures du matin ; la 2e colonne, à Sanoundi, le 23 décembre, à la même heure.

V. — Les deux colonnes se mettront en relations, chaque jour, à partir de la Falémé, par des courriers nombreux, dont le départ sera calculé d'après les tableaux de marche fixés pour chaque colonne.

Elles continueront leur mouvement sur Dianna, à partir des villages de Soutiou-Séga et de Sanoundi.

VI. — Dans le cas où les communications n'auraient pu avoir lieu entre les deux colonnes avant Dianna, ces deux colonnes prendraient leurs dispositions pour arriver sous les murs de ce village le 24, avant 7 heures du matin, et dans un rayon de 1 kilomètre autour du village.

VII. — Le but essentiel des opérations sera la capture ou la disparition du marabout Mahmadou-Lamine.

Les deux colonnes dirigeront donc leur marche, puis leur arrivée sous les murs de Dianna de manière à atteindre ce but.

Si elles rencontrent des partis ennemis dans leur marche, ces partis ennemis devront être vivement bousculés, de manière à ne pas retarder l'arrivée sur l'objectif indiqué.

VIII. — A moins d'ordres contraires, les deux colonnes continueront leur mouvement sur Dianna, de manière à envelopper le village et à ne laisser libres que les routes vers l'est, c'est-à-dire vers Sénoudébou et la Falémé.

La 1re colonne prendra donc position au nord et à l'ouest du village; la 2e colonne, au sud et à l'ouest.

IX. — En principe, et sauf modifications résultant des circonstances, dont seront juges les commandants des deux colonnes, les troupes seront employées comme suit :

Les 1re et 8e compagnies de tirailleurs comme troupes d'attaque;

Les pelotons d'infanterie de marine, comme réserves et soutiens de l'artillerie;

Les spahis et les auxiliaires, sur le flanc de la direction est, de manière à pouvoir intercepter ces routes en temps voulu.

X. — Chacune des colonnes se conformera, en dehors de ces principes généraux, aux prescriptions particulières déjà données au sujet de l'ordre de marche, de l'ordre de bivouac et des formations de combat.

Camp d'Arondou, le 11 décembre 1886.

GALLIENI.

Les considérations que j'ai développées plus haut ont déjà montré la nécessité de la marche sur Dianna en deux colonnes. Il ne fallait pas s'abuser, d'ailleurs, sur les dangers que présentait cette double marche. Les deux colonnes partaient de deux points distants de plus de 200 kilomètres; elles allaient opérer dans des régions inconnues et hostiles, semées d'obstacles nombreux et séparées par une rivière importante, la Falémé. Les communications seraient impossibles, ou du moins, bien difficiles, et cependant, pour le succès de la campagne, il était nécessaire que les deux colonnes se rencontrassent à jour fixe sous les murs de Dianna.

J'avais rédigé l'ordre de mouvement en tenant compte de ces considérations. Le commandant Vallière était un officier

énergique, parfaitement au courant du but à atteindre. De plus, la 2e colonne, composée à peu près comme la 1re, était capable de surmonter les résistances qu'elle pourrait rencontrer sur sa route avant d'arriver à Dianna. On pouvait craindre que le marabout ne se portât au devant d'elle avec toutes ses forces, dès qu'elle aurait eu franchi la Falémé; mais la 1re colonne, qui aurait continué son mouvement en avant, aurait eu la faculté de venir au-secours du commandant Vallière, en se plaçant sur les derrières du marabout et en lui fermant la retraite vers l'ouest.

D'après les résultats de la reconnaissance du lieutenant Quiquandon, j'avais pu calculer qu'il fallait à la 2e colonne six jours pour la traversée du Bambouk, plus quatre jours pour arriver dans les environs de Dianna; je lui accordais, en plus, deux jours pour le franchissement de la Falémé. Le douzième jour, à compter du jour du départ de Diamou, elle se trouverait donc à quelques kilomètres à l'est de Dianna, prête à se porter au sud du village et à intercepter les routes vers ce côté. La 1re colonne devait diriger sa marche de manière à arriver le même jour aux environs de Dianna et à pouvoir prendre le contact sous les murs mêmes du tata.

Le 12 décembre, les deux colonnes quittaient leurs campements et se dirigeaient, la 1re sur Sénoudébou, la 2e sur Bontou (Falémé).

Les marches de la 1re colonne s'exécutèrent conformément au tableau ci-dessous, jusqu'à Sénoudébou. Elles avaient lieu le long de la Falémé, à travers un pays très boisé et où les arbres épineux rendaient la marche des plus pénibles.

DATES.	POINTS de départ.	HEURES de départ.	GITES D'ÉTAPES.	LONGUEUR des étapes.
12 décembre.	Arondou.	6 heures.	Gangala.	8 kil
13 —	Gangala.	4 —	Sileng	31 —
14 —	Sileng.	4 —	Sénoudébou.	16 —

La 2e colonne éprouva, dans la traversée du Bambouk, quel-

ques difficultés, dues à la nature rocheuse du terrain. Elle perdit un homme d'infanterie de marine. Ses marches s'exécutèrent conformément au tableau ci-dessous :

DATES.	POINTS de départ.	HEURES de départ.		GITES D'ÉTAPES.	LONGUEUR des étapes.
		h.	m.		
12 décembre.	Diamou.	6	50	Tinké.	8 kil.
13 —	Tinké.	5	00	Guidigoko.	20 —
14 —	Guidigoko.	3	00	Sékokoto.	27 —
15 —	Sékokoto.	3	00	Koropoto.	16 —
16 —	Koropoto.	3	00	Diangounté.	27 —
17 —	Diangounté.	3	00	Bountou.	26 —

La carte ci-jointe permet de suivre la marche combinée des deux colonnes[1].

[1] Cette carte est extraite du *Bulletin de la Société de Géographie* (n° 12 de 1887). Les clichés en ont été gracieusement mis à notre disposition par M. Maunoir, secrétaire général de la Société.

Légende

---- Route suivie par les colonnes
---- Route suivie par les colonnes volantes
— Route suivie par les caravanes

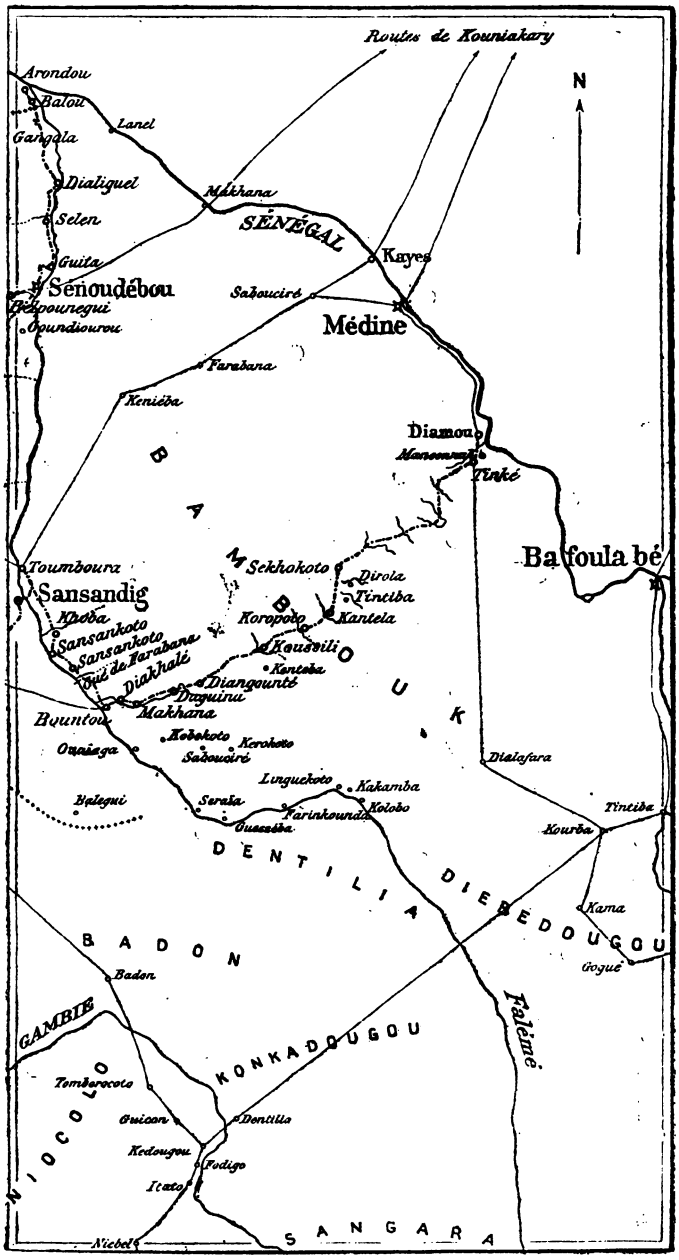
Routes de Kouniakary
N
Arondou
Balou
Lanel
Gangala
Dialiguel
Makhana
Selen
SÉNÉGAL
Kayes
Guita
Senoudébou
Saboucire
Médine
Farabana
Keniéba
Diamou
Tinké
B A M B O U K
Toumboura
Sekhokoto
Dirola
Tintiba
Sansandig
Kantela
Koropoto
Sansankoto
Sansankoto
Kousoili
Diakhalé
Kanteba
Diangounté
Daguinu
Makhana
Bountou
Kobokoto
Kerokoto
Saboucire
Dialafara
Linguekoto
Kakamba
Kolobo
Balegui
Seraba
Farinkounda
Tintiba
Kourba
D E N T I L I A
D I E B E D O U G O U
Kama
B A D O N
Badon
Gogué
GAMBIE
Falémé
K O N K A D O U G O U
Tomberocoto
Guicon
Dentilia
Kedougou
Fodigo
Itato
Niebel
S A N G A R A

VII.

SÉJOUR A SÉNOUDÉBOU ET FRANCHISSEMENT DE LA FALÉMÉ.

La 1re colonne était rendue à Sénoudébou le 14 décembre. Elle y faisait séjour les 15, 16 et 17 décembre, afin de pouvoir combiner ses mouvements avec la 2e colonne.

Notre ancien poste de Sénoudébou, incendié par le marabout en juillet dernier, ne présentait plus que des ruines. Les murailles, toutes calcinées, menaçaient de tomber et ne pouvaient fournir aucun abri à la garnison, formée par la 3e compagnie de tirailleurs, capitaine Robert, envoyée là pour couvrir la reconstruction des villages environnants et repousser toute nouvelle attaque de Mahmadou-Lamine. Le capitaine Robert avait donc élevé autour de l'emplacement de l'ancien poste une enceinte en troncs d'arbres, renfermant des gourbis et des cases en terre, servant de logements à ses hommes et de magasins pour les munitions et les vivres. De plus, il avait fait construire, sur un plateau situé à 200 ou 300 mètres du fort, de grands abris en paille pour les approvisionnements destinés à la colonne et pour les officiers et soldats européens. C'est là que le camp de la 1re colonne fut installé.

L'almamy du Bondou, Saada-Amady, m'attendait à Sénoudébou avec ses principaux guerriers. On peut dire que ses États, qui s'étendaient autrefois jusqu'en Gambie, se réduisaient en ce moment à quelques villages, tellement était grande la terreur inspirée par le marabout, qui avait dévasté tout le pays et emmené avec lui les habitants qui n'avaient pu s'enfuir. Il avait réuni autour de lui environ 200 cavaliers, qui formaient une assez belle troupe, et un nombre considérable de piétons, gens bons simplement à piller et à porter le désordre dans les colonnes, quand on ne les en tient pas à une distance suffisante.

Je ne fis pas tout d'abord connaître mes intentions à Saada-Amady, afin de dérouter les espions du marabout, qui devaient se trouver à Sénoudébou. Le commandant Vallière avait reçu également des instructions pour donner à entendre que la 2e colonne avait seulement pour objectif le choix de l'emplacement d'un poste sur la Falémé.

Mon premier soin, en arrivant à Sénoudébou, fut d'envoyer un courier rapide à Bontou, pour confirmer au commandant Vallière mes premières instructions et lui adresser de nouveaux renseignements sur Dianna, que m'avaient procurés quelques-uns des hommes de l'almamy. Je pus ainsi lui faire parvenir un croquis rapide de la route probable sur Dianna et un dessin grossier du tata et des environs.

Puis je me préoccupai d'apporter à la constitution de la 2e colonne les modifications nécessitées par l'adjonction de la 3e compagnie de tirailleurs. Cette compagnie, qui avait fait toute la dernière campagne, était composée d'excellents éléments. Son chef, le capitaine Robert, avait su parfaitement entraîner ses tirailleurs, qui ne demandaient qu'à prendre part aux fatigues de l'expédition. Cette compagnie fut emmenée tout entière, et il ne fut laissé comme garnison, à Sénoudébou, qu'une section de la 8e compagnie, destinée à garder le village et surtout notre dépôt de vivres. Celui-ci devait alimenter un dépôt intermédiaire, qu'il fallait déjà penser à créer entre Sénoudébou et l'objectif de nos opérations. Choix peu commode, étant donnée l'incertitude dans laquelle nous nous trouvions sur les intentions de notre adversaire. De toute manière, ce dépôt ne pouvait être installé que lorsque la colonne aurait marché de l'avant et aurait pu le mettre à l'abri des incursions des coureurs ennemis.

Les ordres nos 20 et 21, qui suivent, indiquent les mesures prises pour la nouvelle formation de la colonne et l'occupation du poste de Sénoudébou.

Ordre no 20.

La 1re colonne reprendra incessamment le cours de ses opérations. On se conformera pour la formation de marche, de bivouac et de combat, aux principes posés dans les ordres nos 14, 16 et 17, sauf les modifications suivantes nécessitées par l'adjonction à la colonne de la 3e compagnie de tirailleurs :

I. — *Ordre de marche.*

La 3e compagnie de tirailleurs marchera en tête de la colonne et fournira une section à l'avant-garde, deux sections en tête du gros, une section en flanc-garde sur le flanc droit à 100 mètres à hauteur de la tête de l'artillerie.

La 8e compagnie de tirailleurs marchera une section derrière l'artillerie, une section derrière le convoi régimentaire, une section en flanc-garde sur le flanc gauche à 100 mètres de la colonne à hauteur de l'artillerie.

La section placée derrière le convoi détachera à 100 mètres en arrière une demi-escouade avec un gradé.

ORDRE DE MARCHE.

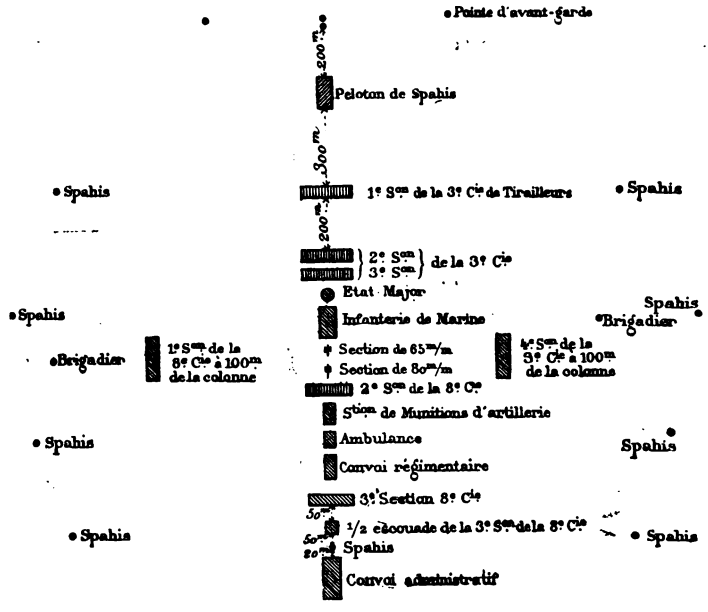

II. — *Ordre de bivouac.*

La face avant du carré sera formée par la 1re section de la 3e compagnie de tirailleurs (section d'avant-garde), ayant à sa droite la 2e section (section de tête du gros).

La 2e face (face de droite) sera formée par la 3e section de la 3e compagnie, ayant sa gauche à hauteur de la droite de la 2e section et séparée de celle-ci par un intervalle de 10 mètres, et par le peloton d'infanterie de marine. La 4e section de la 3e compagnie sera placée en réserve derrière la 3e section et aussi rapprochée d'elle que possible.

La 3e face (face de gauche) sera formée par la 2e section de la 8e compagnie (section placée en arrière de l'artillerie), et par la 3e section (section placée en arrière du convoi régimentaire).

La 4e face sera formée par les spahis, ayant leur gauche à hauteur de la droite de l'infanterie de marine, et séparée de celle-ci par un inter-

valle de 10 mètres et par la 1re section de la 8e compagnie (section de flanc gauche).

On se conformera au croquis joint au présent ordre.

PASSAGE DE L'ORDRE DE MARCHE A LA FORMATION DE COMBAT.

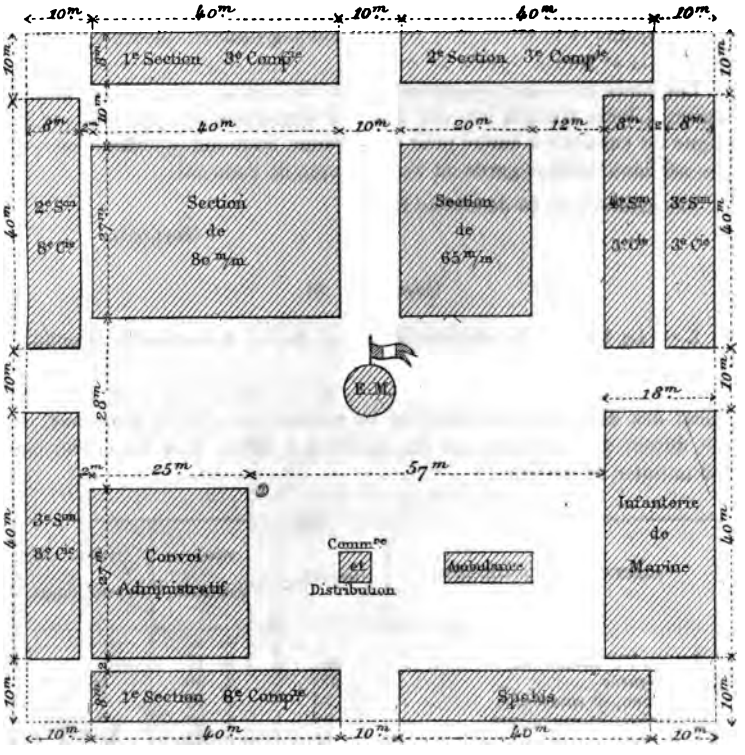

En principe, chaque face sera chargée du service de sûreté en avant d'elle. Toutefois, l'infanterie de marine, ainsi qu'il a déjà été prescrit, ne concourra pas pour le service de sûreté de jour.

III. — *Formations de combat.*

En principe, la formation de combat sera identique à la formation de bivouac.

Si une attaque se produit sur le front ou sur les flancs, la section d'avant-garde s'arrêtera court, s'établira à gauche du chemin ainsi qu'il a été indiqué dans l'ordre n° 17. La 2e section se formera à sa droite, séparée de la 1re par un intervalle de 10 mètres. La 3e section se for-

mera face à droite, de manière à former la gauche de la 2e face avec un intervalle de 10 mètres de la 1re face. L'infanterie de marine prolongera cette 3e section avec un intervalle de 10 mètres, comme dans la formation de bivouac. La 4e section de tirailleurs, si elle est forcée de rentrer, viendra se placer en réserve derrière la 3e section.

Les 2e et 3e sections de la 8e compagnie viendront former vivement la 3e face du carré avec les mêmes dispositions que pour la 2e face.

Les spahis et la 1re section de la 8e compagnie de tirailleurs viendront former la 4e face et fermer le carré.

Les chefs de troupes donneront toutes les instructions de détail nécessaires à leurs troupes par ces diverses formations, en insistant sur la ligne de conduite à suivre pour ces diverses fractions et notamment par les sections de flanc-garde en cas d'attaque de l'ennemi.

Sénoudébou, le 16 décembre 1886.

GALLIENI.

ORDRE N° 21.

I. — La 1re colonne quittera le 18, au matin, le bivouac de Sénoudébou pour se diriger sur Dianna.

II. — Pendant toutes les marches, on se conformera, pour l'écoulement des différentes fractions de la colonne, au tableau ci-dessous, où les durées d'écoulement ont été calculées à raison de 4 kilomètres par 50 minutes de marche.

FRACTIONS DE LA COLONNE.	LONGUEUR.	TEMPS d'écoulement.		PASSAGE au point initial.	
	mèt.	m.	s.	m.	s.
Section d'avant-garde	500	6	15		»
Avant-garde	300	2	30	6	15
2e section, 3e compagnie	80	1	00	8	45
3e section, 3e compagnie	80	1	00	9	45
Etat-major	60	0	45	10	45
Infanterie de marine	200	2	30	11	30
Section de 65mm	80	1	00	14	00
Section de 80mm	100	1	15	15	00
2e section, 8e compagnie	80	1	00	16	15
Section de munitions	160	2	00	17	15
Ambulance	40	0	30	19	15
Convoi régimentaire	40	0	30	19	45
Arrière-garde	120	1	30	20	15
Convoi administratif	180	2	15	21	45
Temps d'écoulement	»		»	24	00

NOTA. — Chaque fraction de la colonne, pour avoir l'heure de son passage au point initial, doit augmenter l'heure du passage de la pointe d'avant-garde de l'heure du passage au point initial indiquée, pour chaque fraction, dans le présent tableau.

III. — Les chefs de corps et de services donneront toutes les instructions de détail pour la levée du bivouac, pour la marche et pour l'arrivée au bivouac, en se conformant aux principes donnés par les ordres nos 14, 16, 17 et 20.

IV. — Dès que l'ennemi sera signalé, la colonne prendra la formation en carré, prescrite par les ordres nos 17 et 20. Chacun se portera à son poste de combat. Les chefs de troupes feront, en quelques mots et à voix basse, les recommandations nécessaires pour le tir suivant la nature du terrain, en rappelant à leurs hommes qu'avec du sang-froid et une exacte discipline, ils auront rapidement raison de leurs adversaires.

V. — Les vivres de réserve devront être complétés pour le 18, et seront répartis de la manière suivante :

Européens.....	2 jours pain; 4 jours biscuit; 6 jours café, sucre, sel; 6 jours endaubage; 2 jours vin.
Indigènes.....	2 jours biscuit; 4 jours riz; 6 jours café, sucre, sel (ceux qui y ont droit); 6 jours endaubage.
Mulets et chevaux indigènes	6 jours d'orge à 3 kilogr.
Chevaux arabes.....	4 jours d'orge à 5 kilogr.

Il ne sera touché à ces vivres de réserve que sur l'ordre du commandant de la colonne.

VI. — Le convoi administratif emportera :

Européens.....	8 jours vin; 4 jours biscuits; 4 jours café, sucre, sel; 10 jours thé et sucre.
Indigènes.....	1 jour biscuit; 3 jours riz; 4 jours café, sucre, sel (pour les ayants droit); 4 jours endaubage.
Mulets et chevaux indigènes	2 jours orge à 3 kilogr.
Chevaux arabes.....	4 jours orge à 5 kilogr.

Deux mulets seront en outre réservés, le premier, pour recevoir un un chargement de guinée, le deuxième, un chargement d'argent et de couvertures et étoffes d'échange.

Le service administratif constituera, de plus, un troupeau pour 8 jours de viande fraîche pour les Européens de la colonne.

VII. — Le sous-lieutenant d'infanterie de marine Maubert prendra le commandement du poste de Sénoudébou, et assurera, avec la 4e section de la 8e compagnie de tirailleurs et les auxiliaires du village, la garde de son poste et du dépôt d'approvisionnements et de munitions laissés à Sénoudébou.

Il prendra toutes les précautions nécessaires pour repousser une attaque de l'ennemi, si elle venait à se produire, et pour prémunir son poste et le dépôt d'approvisionnements contre tout danger d'incendie.

VIII. — Le commissaire de la colonne, ainsi que les chefs de corps et de services, remettront au sous-lieutenant Maubert la liste de tous les colis ou objets laissés à Sénoudébou.

Ils lui fourniront toutes les indications nécessaires pour lui permettre, au premier ordre, d'expédier ces colis ou objets sur les dépôts intermédiaires, qui seront créés entre Sénoudébou et Dianna, au fur et à mesure que la colonne s'avancera vers ce dernier point.

IX. — Il sera constitué, par les soins du sous-lieutenant Maubert, et avec l'aide des porteurs fournis par le chef du Bondou, un premier poste de ravitaillement à Pounégui.

Ce premier poste servira lui-même à approvisionner, par les soins du commissaire de la colonne, le deuxième dépôt à créer avant Dianna.

X. — Le poste de Pounégui sera organisé militairement au passage de la colonne et recevra, suivant les moyens de transport disponibles, un approvisionnement de 10 jours de vivres, constitué d'après les principes posés aux articles V et VI du présent ordre.

XI. — Les chefs de corps et de services seront personnellement responsables, vis-à-vis du commandant supérieur, de l'exécution du présent ordre.

Sénoudébou, le 16 décembre 1886.

GALLIENI.

Je pris en même temps les mesures les plus énergiques pour empêcher les auxiliaires du Bondou de porter le désordre dans la colonne pendant la marche. Ces indigènes sont sujets aux paniques, et rien n'est plus dangereux dans une région aussi boisée que celle dans laquelle nous allions nous engager. Les auxiliaires furent placés sous le commandement direct du sous-lieutenant de spahis Guerrin, auquel furent adjoints, pour le seconder, l'interprète Mandao, ainsi que le commis principal des postes Mademba, son service particulier lui laissant en ce moment tout le temps nécessaire pour cette mission spéciale. Voici les instructions qui furent rédigées à ce sujet :

« Le sous-lieutenant de spahis Guerrin sera accompagné de

deux cavaliers auxiliaires connaissant personnellement le marabout.

« MM. Mademba et Mandao seront pourvus d'un calepin de notes et d'un croquis de la région délivrés par l'état-major.

« La cavalerie auxiliaire sera divisée en quatre groupes d'égale importance. Chaque cavalier sera muni d'un brassard porté au bras droit.

« *De Sénoudébou à Kaparta.* — On ne rencontrera très probablement l'ennemi qu'au delà de Kaparta. La cavalerie auxiliaire, de Sénoudébou à Kaparta, marchera en avant de la pointe des spahis. Elle détachera une pointe de quatre cavaliers, qui s'éclairera à 200 mètres sur les flancs.

« Le gros, sous les ordres de M. Mademba, marchera sur le sentier suivi par la colonne, à deux kilomètres en avant de la pointe des spahis. Son chef devra : 1° prendre tous les renseignements possibles sur l'étape du jour, au point de vue du passage de l'artillerie; il fera prévenir au besoin le commandant de la colonne; 2° se renseigner sur le gîte d'étape (eau, campement, nature du terrain, etc.); 3° se renseigner sur le gîte d'étape du lendemain (ressources diverses, difficultés du terrain, etc.); 4° défendre toute détonation inutile; 5° enlever tout homme, femme ou enfant rencontré; 6° interroger les prisonniers et les envoyer immédiatement au colonel; 7° empêcher, aux approches d'un village, les habitants de s'enfuir pour aller donner des nouvelles au marabout.

« En cas de présence de l'ennemi dans un village, M. Mademba devra, en outre : 1° défendre à ses cavaliers de tirer les premiers; 2° chercher à reconnaître la force et la composition de l'ennemi, la nature et l'ensemble de sa position; 3° ne pas engager le combat, mais le soutenir seulement pendant le temps nécessaire pour se renseigner; 4° revenir sur les spahis par le sentier suivi, en bon ordre, au pas, en se faisant éclairer de tous côtés (de nuit, M. Mademba et ses hommes devront se faire reconnaître des spahis par le mot *télégraphe*); 5° se placer sur l'un des côtés de la route, laisser défiler la colonne et prendre la place désignée par le colonel; 6° renseigner immédiatement le colonel par des comptes rendus *écrits*, que le commandant des spahis lira au passage; 7° maintenir le plus grand calme dans le goum et empêcher toute débandade.

« *De Kaparta à Dianna.* — La cavalerie auxiliaire cessera d'être à l'avant-garde, et M. Mademba prendra le commandement de tous les auxiliaires, à pied ou à cheval.

« Quelques cavaliers choisis seront seuls poussés en avant de la colonne, à 500 mètres des spahis, pour étendre au loin le réseau de sécurité de la colonne.

« *Sous Dianna.* — La cavalerie auxiliaire surveillera l'une des lignes de retraite, celle de l'est. Ce service sera assuré par quelques spahis, renforcés de deux ou trois groupes de cavaliers auxiliaires, suivant l'étendue du secteur à garder.

« Toute détonation sera interdite.

« On s'efforcera de voir sans être vu, de manière à laisser croire à l'ennemi qu'il peut s'enfuir vers l'est, dans la direction de Sénoudébou.

« Les cavaliers connaissant le marabout seront placés en avant, en vedettes.

« On surveillera tout spécialement les ennemis montés, en renseignant constamment le commandant de la colonne et le commandant des spahis.

« Dans l'action, la cavalerie auxiliaire évitera : 1° d'égarer des coups de fusil dans la direction des spahis; 2° de traverser leur zone d'action; 3° de se rabattre, soit sur les spahis, soit sur les ailes des colonnes; 4° de faire des prisonniers, ce qui amènerait l'éparpillement des cavaliers. »

Cependant, la 2e colonne parvenait à Bontou le 17 décembre. Mais là, grande déception; le gué était infranchissable : fond de 3 mètres, courant des plus violents, absence de pirogues pour le passage. Tout fut tenté pour essayer de le traverser, mais c'eût été folie de persister. Le commandant Vallière se décida donc, le lendemain 18 décembre, à descendre la rive droite de la Falémé jusqu'à Farabanna, où l'on signalait un gué plus accessible. Le passage était encore plus mauvais qu'à Bontou, en raison de l'extrême violence du courant et des roches qui garnissaient le lit de la rivière. Le découragement était grand, d'autant plus que les guides affirmaient ne plus connaître aucun passage, et que les villages déserts ne permettaient pas de demander de plus amples renseignements. La colonne erra un peu à l'aventure jusqu'au 20 décembre, jour où les spahis de pointe décou-

vrirent, enfin, des traces d'hommes et d'animaux conduisant au gué de Sansanding. Le passage était commode; il fut rapidement exécuté, au grand soulagement de toute la colonne, qui désespérait presque de passer de l'autre côté de l'immense fossé qui la séparait de la 1re colonne et de l'objectif des opérations.

En résumé, la 2e colonne se trouvait sur la rive gauche de la Falémé le 20 décembre au soir. La 1re colonne, après s'être augmentée de la 3e compagnie de tirailleurs et avoir laissé une section comme garnison à Sénoudébou, se préparait à reprendre sa marche le 18, ignorant, d'ailleurs encore, les retards apportés à la 2e colonne par le franchissement de la Falémé. La 1re colonne, s'allégeant des bagages inutiles, emportait 10 jours de vivres, dont 6 sur les hommes et animaux et 4 au convoi; le sous-lieutenant d'infanterie de marine Maubert prenait le commandement du poste de Sénoudébou et se chargeait de faire suivre la colonne par un important convoi de porteurs, qui devaient déposer leurs vivres au dépôt de Pounégui, à créer entre Sénoudébou et Dianna.

VIII.

MARCHE DES DEUX COLONNES DEPUIS LA FALÉMÉ JUSQU'A DIANNA.

La 1re colonne quitte Sénoudébou le 18 au matin pour prendre la direction de Dianna. Le tableau ci-dessous donne le détail des marches exécutées pour atteindre ce point.

DATES.	POINTS DE DÉPART.	HEURES de départ.	GÎTES D'ÉTAPES.	HEURES d'arrivée.	LONGUEUR des étapes.
		h. m.		h. m.	
18 déc.	Sénoudébou.	4 00	Sambacolo.	10 30 m.	24 kil.
19 —	Sambacolo.	4 00	Koussan.	9 00	14 —
20 —	Koussan.	4 00	Pounégui.	11 30	25 —
21 —	Pounégui.	4 00	Kaparta.	11 00	26 —
22 —	Kaparta.	4 00	Soutouta.	8 45 m.	15 —
23 —	Soutouta.	5 30	Ganguiliel.	8 10 m.	9 —
	Ganguiliel.	3 00 s.	Soutiou Omar Ciré.	5 30 s.	9 —
24 —	Soutiou-Omar-Ciré.	6 00	Sanoundi.	6 30 s.	12 —
25 —	Sanoundi.	6 15 m	Dianna.	9 30 m.	11 —

De Sénoudébou à la mare de Pounégui, il ne se présente aucun incident remarquable.

Le terrain, tout d'abord en forme de plateaux découverts, nettoyés par les incendies qu'on y a allumés et séparés par de légères dépressions, au fond desquelles coulent des marigots ne renfermant de l'eau qu'à l'hivernage, devient de plus en plus boisé, au fur et à mesure que l'on s'approche de la mare de Pounégui. Il se relève entre Koussan et Pounégui, où une chaîne de collines, à versants peu accidentés, constitue la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Falémé et de la Gambie. La caractéristique du terrain parcouru est indiquée par les bois épais que traverse la colonne. Le sentier se déroule, à peine tracé, parmi les hautes herbes et les arbres épineux. Les bois s'étendent à droite et à gauche. On ne distingue rien à quelques mètres autour de soi.

Aussi, le service de sûreté est-il fait avec un soin extrême. La cavalerie auxiliaire en avant, les spahis en soutien et sur les flancs de la colonne, explorent le terrain sous la direction du sous-lieutenant Guerrin. Les tirailleurs, en tête et sur les flancs de l'artillerie, sont prêts à repousser toute surprise. La colonne peut prendre sa formation de combat en carré en quelques minutes, malgré sa grande longueur et la nécessité où elle est de marcher par un et à la file indienne.

Le 21, la colonne campait à la mare de Pounégui. Ce point est choisi pour y établir le dépôt de vivres intermédiaire entre Sénoudébou et Dianna. Il ne s'y trouvait, d'ailleurs, ni habitants ni habitations. L'étape du jour avait été longue, puisque l'avant-garde ne parvenait au lieu du bivouac qu'à 11 h. 30. Tout le monde se mit néanmoins à l'ouvrage dès l'arrivée. Spahis, tirailleurs, conducteurs, fournirent des corvées, qui coupaient dans les bois les arbres nécessaires pour former l'enceinte du sagné, tandis que les canonniers et les hommes d'infanterie de marine, sous la direction de deux officiers d'artillerie, piquetaient l'ouvrage et disposaient les matériaux apportés. Un grand hangar était élevé à l'intérieur pour abriter les vivres; un gourbi palissadé garnissait la face antérieure, servant de logement à la garnison et flanquant les deux secteurs correspondants. Le soir, à 6 heures, une petite garnison de 6 tirailleurs et de quelques hommes d'infanterie de marine, trop fatigués pour suivre la co-

lonne, occupaient le sagné, où était disposé un premier convoi de vivres apportés par 80 porteurs venus de Sénoudébou. Ces porteurs repartaient aussitôt pour ce poste; on leur enlevait leurs armes pour être certain qu'ils reviendraient.

La colonne, en quittant Pounégui, emportait avec elle 6 jours de vivres : 4 sur les hommes et les animaux, 2 au convoi administratif.

Cependant, les renseignements des espions, envoyés en avant, n'apprenaient encore rien de nouveau sur le marabout. Le pays était désert; les villages rencontrés jusqu'à ce moment étaient vides de leurs habitants. La brousse devenait de plus en plus intense. Le service d'exploration et d'avant-postes était fait avec une extrême rigueur. L'un des hommes de Saada-Amady nous apprenait que le village de Soutouta, le premier du Tiali, pays qui avait reconnu l'autorité de Mahmadou-Lamine, était inoccupé. Du côté de la 2e colonne, une lettre, reçue à Koussan, me mettait au courant des difficultés rencontrées au passage du gué de Bontou et de la nécessité de se diriger sur Farabanna, où un passage meilleur était signalé. Une deuxième lettre, reçue à Kaparta, m'apprenait que le commandant Vallière s'était présenté devant Farabanna et avait dû également renoncer au passage sur ce point pour continuer sur Sansanding.

Ces retards apportés à la marche de la 2e colonne, me forçaient à modifier les ordres primitivement donnés et à reculer d'un jour notre arrivée sous Dianna. Je chargeai trois chasseurs d'éléphants du pays de porter, par des directions différentes, au commandant Vallière, la lettre par laquelle je lui faisais part de ce changement. Les renseignements pris auprès du capitaine Robert, qui avait déjà franchi ce gué de Sansanding, me permettaient, d'ailleurs, de penser qu'il offrirait un excellent passage à la 2e colonne. J'arrêtai donc, comme suit, la marche combinée des deux colonnes.

DATES.	1re COLONNE.	2e COLONNE.
20 décembre.	Pounégui.	Sansanding (rive gauche).
21 —	Kaparta.	Goulango.
22 —	Soutouta.	Dalafine.
23 —	Kéravané ?	Niossonko.
24 —	Pétéboki.	Sanoundi.
25 —	Dianna.	Dianna.

Mes ordres étaient pressants pour que les deux colonnes opérassent de manière à prendre leurs positions de combat à l'ouest et au sud de Dianna dans la matinée du 25 décembre.

Le 22, la 1re colonne laissait son bivouac de Kaparta. Le marigot du même nom, qui est une branche du Niériko, le plus important affluent de la Gambie, était rendu praticable à l'artillerie par les soins de la section du génie. Pour faciliter le passage, de grands feux furent allumés des deux côtés du marigot, et éclairèrent la chaussée.

A compter de ce jour, en raison de la proximité de l'ennemi, toute sonnerie fut supprimée dans le camp.

L'avant-garde arrive en vue du marigot de Soutouta à 8 h. 45 du matin. Le marigot, à fond vaseux, à berges raides, présente une profondeur d'eau de 1 mètre; la construction d'un pont est nécessaire pour faire passer la colonne. La cavalerie auxiliaire et le gros des spahis s'arrêtent, tandis que les hommes de pointe longent rapidement le marigot à droite et à gauche pour explorer les rives. Les premiers cavaliers qui tentent le passage, voient leurs chevaux s'enfoncer dans la vase et s'abattre. Les deux premiers cavaliers auxiliaires rendus sur l'autre rive, vont reconnaître le village, situé à un kilomètre environ du marigot. Ils reviennent au galop, annonçant que Soutouta est occupé, contrairement aux renseignements donnés. Toute la cavalerie auxiliaire et les spahis mettent pied à terre et franchissent le marigot. J'envoie, pour soutenir la cavalerie, la 3e compagnie de tirailleurs, et je donne l'ordre à la section de 80mm de se tenir prête à entrer également en ligne au premier avertissement.

L'avant-garde, ayant franchi le marigot, se porte en avant à travers les hautes herbes très épaisses; quelques coups de feu partent du village et blessent légèrement deux hommes, mais la

cavalerie enveloppe le sagné au galop, tandis que les tirailleurs envoient quelques feux de salve au milieu des cases; les défenseurs, intimidés, n'attendent pas l'approche de nos cavaliers et s'enfuient dans les bois. Les auxiliaires et spahis se lancent à leur poursuite. Les bois sont tellement épais, qu'ils ne peuvent capturer qu'une douzaine de fuyards, captifs laissés par le marabout à Soutouta pour récolter les grains qui n'avaient pu être encore ramassés.

Pendant ce temps, un pont est jeté sur le marigot, et la colonne prend sa formation de bivouac en carré sur la rive droite.

Les prisonniers fournissent quelques renseignements. D'après eux, le marabout était informé de la marche de la 2e colonne, qu'il comptait attaquer avec toutes ses forces, mais il ignorait encore la marche de la 1re colonne.

J'envoyai une nouvelle lettre au commandant Vallière avec un renfort de 15 cavaliers et de 100 piétons auxiliaires du Bondou. Je lui confirmais que le front d'opérations des deux colonnes, le 24 décembre, serait Sanoundi—Pétéboki, et je l'informais que la 1re colonne coucherait à Soutiou-Omar-Ciré la nuit suivante.

En même temps, je débarrassais la 1re colonne de son convoi administratif, en complétant les vivres de réserve des hommes et animaux et en chargeant le reste sur la tête de 80 porteurs, pris parmi les hommes du Bondou. Le convoi reçut l'ordre de faire retour sur Pounégui, de s'y charger à nouveau et de venir ravitailler les deux colonnes au premier ordre donné.

Le 23 décembre, la 1re colonne passe la journée au village de Ganguiliel, abandonné depuis le matin seulement. Une reconnaissance va à la recherche de l'eau et annonce que la colonne pourra pousser jusqu'à Soutiou-Omar-Ciré. Elle lève le bivouac de Ganguiliel à quatre heures, et prend son campement de nuit au point indiqué. Elle est accompagnée dans sa marche par de grands feux, qui s'allument au loin et qui, d'après les guides, ont pour objet de signaler notre approche. Avant de quitter Ganguiliel, j'adresse une nouvelle lettre au commandant Vallière, pour lui confirmer à nouveau les nouvelles déjà données. En pays hostile, on ne saurait prendre trop de précautions pour assurer la bonne transmission des nouvelles.

Le 24 décembre, la colonne reprend sa marche sur Pétéboki, pour exécuter le mouvement tournant qui devait la conduire à l'ouest du tata de Dianna. Le pays est toujours aussi boisé ; les sentiers sont de moins en moins tracés. Les guides sont indécis. Les menaces les effrayent et semblent leur enlever toute mémoire. Au moment de dépasser Soutiou-Séga, ils perdent le chemin, et la cavalerie allait partir au loin en reconnaissance, quand le bruit du canon se fait entendre très distinctement vers l'est. Sachant que les intentions du marabout étaient d'attaquer la 2e colonne avec toutes ses forces, obéissant, d'ailleurs, au principe militaire bien connu, je donne l'ordre de marcher droit au canon. Les spahis et cavaliers auxiliaires, dirigés par le capitaine Fortin, attaché à l'état-major de la colonne, partent en avant, avec ordre d'apporter des renseignements sur la situation et de préparer l'entrée en ligne de la 1re colonne, si la 2e colonne avait eu à livrer une action générale contre les forces de Mahmadou-Lamine. La colonne suit un sentier à peine tracé dans les bois, s'arrête quelques heures à Gouta pour laisser un peu souffler hommes et animaux, reprend sa marche à quatre heures et arrive à la nuit à Sanoundi, où elle fait sa jonction avec la 2e colonne.

La 2e colonne avait quitté la Falémé le 21 décembre pour se diriger sur Dianna. Les marches exécutées sont consignées dans le tableau ci-dessous :

DATES.	POINTS DE DÉPART.	HEURES de départ.	GÎTES D'ÉTAPES.	HEURES d'arrivée.	LONGUEUR des étapes.
		h. m.		h. m.	
21 déc.	Sansanding.	5 30	Goulanko.	11 30	22 kil.
22 —	Goulanko.	6 00	Dalafine.	10 30	18 —
23 —	Dalafine.	6 00	Bakolako.	10 30	17 —
24 —	Bakolako.	6 00	Sanoundi.	1 10	28 —
25 —	Sanoundi.	6 15	Dianna.	9 30	11 —

L'absence de guides, l'incertitude du commandant Vallière au sujet de la marche de la 1re colonne, qui pouvait être modifiée par les retards causés par le franchissement de la Falémé, troublèrent seules la marche jusqu'à Saroudian. Partout, les villages

avaient été abandonnés et de grands feux se montraient à droite et à gauche, comme pour annoncer son approche.

Le village de Saroudian m'était signalé comme fortement occupé par une avant-garde du marabout. Le commandant de la 2e colonne, conformément aux prescriptions de l'ordre de mouvement, avait aussitôt pris toutes ses dispositions pour bousculer vivement l'ennemi, et ne pas se laisser retarder dans sa marche sur Dianna. Il fallait être, coûte que coûte, présent au rendez-vous du 25.

Les spahis de pointe ayant été reçus à coups de fusil par une embuscade ennemie, cachée dans les hautes herbes aux environs du village, la colonne s'était aussitôt formée en bataille, à 600 mètres du sagné, sur un dos de terrain permettant d'apercevoir distinctement les cases du village, occupées par les habitants armés de fusils et faisant feu sur nos éclaireurs. La section de 4 de montagne avait ouvert le feu sur la porte est de l'enceinte, tandis que la 1re compagnie de tirailleurs balayait de ses feux de salve l'intérieur du sagné. Cette tactique avait eu ses effets accoutumés, et, au bout de vingt minutes de préparation par les feux, la 1re compagnie de tirailleurs était lancée à l'assaut, en colonne par sections à distance entière. Mais, les défenseurs du tata, découragés par les pertes que leur avait fait subir notre artillerie, et apercevant en même temps les spahis qui essayaient de leur couper la retraite vers l'ouest, s'étaient enfuis par les portes opposées, nous laissant un grand nombre de prisonniers. Cette action, vigoureusement menée par le commandant Vallière, ne lui coûtait que quelques hommes, blessés légèrement.

La 2e colonne reprenait aussitôt sa marche, et, malgré sa grande fatigue, arrivait à Sanoundi à 1 h. 30 m. du soir. Quelques heures après, elle se voyait rejointe par les spahis de pointe de la 1re colonne, qui prenait son bivouac à peu de distance.

IX.

DIANNA. — POURSUITE DU MARABOUT.

Le 24 décembre au soir, les deux colonnes étaient concentrées à Sanoundi.

Les renseignements étaient toujours aussi vagues sur le mara-

bout et sur ses intentions. Les prisonniers prétendaient que Mahmadou-Lamine avait réuni toutes ses forces à Dianna, que tous les habitants des villages évacués étaient avec lui, que les pays de Gamon, du Niéri, du Tiali, du Diakha, du Tenda et du Badon avaient tous envoyé leurs guerriers, et que notre adversaire nous attendait, à leur tête, dans ses fortifications de Dianna, qu'ils représentaient comme formidables. Il fut impossible de décider quelques-uns des gens du Bondou de se porter en avant pour nous éclairer sur la situation exacte. Les prisonniers, les guides s'y refusèrent également. Malgré toutes les menaces, malgré toutes les promesses, ils ne consentirent même pas à accompagner l'un de nos officiers, que je voulais envoyer en reconnaissance, pendant la nuit, sous un déguisement indigène. Les guides ne voulaient marcher qu'avec toute la colonne. Si on les menaçait, ils se laissaient aller à terre, disant qu'on pouvait les tuer si l'on voulait, mais qu'ils ne feraient pas un pas vers Dianna. Les prisonniers s'accordaient tous à dire, cependant, que l'accord le plus parfait ne régnait pas parmi les partisans du marabout. Les uns, ses disciples, venus du Diafounou et des pays sarracolets, voulaient soutenir la lutte et marcher au devant de la colonne en se rabattant ensuite sur le tata; les autres, et principalement les habitants des pays environnants, qui n'avaient obéi qu'à contre-cœur aux injonctions du marabout, montraient de la répugnance à nous combattre, prétendant qu'ils avaient été trompés, puisque Mahmadou-Lamine leur avait affirmé que les Français ne paraîtraient jamais dans le pays. Enfin, il était certain que l'arrivée des deux colonnes, débouchant à la fois par deux directions différentes, avait jeté le désarroi dans toute la contrée. On s'attendait à l'approche de la 2e colonne, qui avait été signalée dès la Falémé, mais on ignorait la marche de la 1re colonne. Les fuyards de Soutouta avaient tellement étonné le marabout par les nouvelles qu'ils apportaient, que celui-ci s'était refusé à les croire et avait même voulu les châtier, persuadé qu'ils se moquaient de lui. La brusque attaque de Saroudian et la marche rapide des deux colonnes n'avaient fait qu'augmenter la confusion. Mais la plupart des renseignements concordaient pour affirmer que, sinon le marabout, tout au moins son armée, nous attendait à Dianna.

Tout est donc préparé pour la marche du lendemain. Les cavaliers auxiliaires et les spahis des deux colonnes prennent la tête, puis vient la 2e colonne, suivie immédiatement de la 1re colonne, ayant derrière elle tous les impedimenta des deux colonnes : troupeau, convoi, porteurs, etc. Le terrain était, comme toujours, très boisé. Les guides signalaient la présence de deux marigots assez difficiles à franchir, et le village de Samé, qui serait sans doute occupé. Si l'ennemi attendait derrière l'un de ces marigots, ce qui rentre assez dans les habitudes militaires des indigènes de ces régions, la 2e colonne se déploierait aussitôt, tandis que la 1re colonne, piquant à travers la brousse, chercherait à le tourner et à lui couper la retraite. S'il attendait dans ses fortifications, la cavalerie, en débouchant devant Dianna, ferait aussitôt le tour du village au grand trot pour opérer une reconnaissance rapide des lieux, puis irait prendre position au nord-est du tata, de manière à surveiller les issues vers le nord et l'est. La 2e colonne, continuant sa marche, autant que possible en dehors de la portée des fusils de la garnison et en répondant faiblement à ses coups, contournerait le village par le sud et irait prendre position à l'ouest du tata, afin d'intercepter les routes menant vers le Fouta et le Ferlo ; aussitôt en position, elle ouvrirait le feu sans attendre d'ordre. La 1re colonne se placerait au sud, à cheval sur les routes conduisant à Gamon et vers la Gambie; elle devait également balayer de ses projectiles de 80mm et de 65mm et de ses feux de salve les approches et l'intérieur du sagné et du tata.

La nuit se passa sans incidents, sauf quelques coups de fusil échangés par nos sentinelles avancées avec des rôdeurs, appartenant sans doute aux villages de Sanoundi et des environs.

Le départ eut lieu à 6 heures 15 minutes et la marche s'exécuta, ainsi que je l'avais ordonné la veille. Les troupes, européens comme indigènes, étaient pleines d'entrain; les fatigues des derniers jours avaient été oubliées, et l'on entendait fréquemment dans les rangs des tirailleurs le nom de Mahmadou-Lamine prononcé avec colère. Le premier marigot fut franchi assez difficilement sur un pont jeté à la hâte par la section du génie. Les prisonniers de la veille, qui marchaient en tête, les mains attachées à une corde enroulée autour du cou, guidaient la marche à travers les bois qui nous entouraient de toute part.

Vers 8 heures, les cavaliers de pointe signalèrent le village de Samé, occupé par un grand nombre d'individus armés. La 2e colonne se forma rapidement en bataille, tandis que la 1re colonne déboîtait à droite pour tourner le village. Les habitants, se voyant ainsi débordés, s'enfuirent. Les spahis, arrêtés par le marigot de Samé, ne purent capturer que quelques fuyards. La marche est reprise, et, vers 9 heures, l'avant-garde débouche dans la grande clairière, au centre de laquelle se montrait Dianna, avec son tata central et son double sagné. Il était vide. Un commencement d'incendie, allumé dans le village, fut aussitôt éteint.

Deux ou trois infirmes, trouvés dans une case, apprirent que le marabout s'était enfui, depuis la veille au matin, dans la direction de Safalou, la division s'étant mise parmi les chefs qui l'entouraient et plusieurs d'entre eux refusant de combattre les Français. Mahmadou-Lamine, avec ses fidèles et ses guerriers du Diafounou et du Guidimakha, se retirait vers le Niani, tandis que les gens qu'il avait recrutés dans tous les pays environnants, effrayés par la canonnade de Saroudian et par l'arrivée subite des deux colonnes, s'étaient réfugiés dans les bois, en abandonnant tous leurs biens dans leurs villages.

La déception était grande. Le marabout était encore à Dianna le 24 au matin, au moment où la 1re colonne parvenait à Soutiou-Séga, et la 2e colonne à Saroudian. C'étaient les coups de canon tirés contre ce dernier village qui avaient décidé sa fuite et amené la dispersion de son armée. Notre marche, cependant, avait été des plus rapides, puisque chacune des deux colonnes avait parcouru la veille plus de 40 kilomètres pour se joindre à Sanoundi. Aussi la fatigue était-elle excessive, surtout pour les animaux.

Je fis immédiatement prendre le bivouac aux deux colonnes sur leurs positions de Dianna. J'envoyai l'interprète Alassane, avec un parti de cavaliers auxiliaires, aux renseignements vers Sarougui. J'ordonnai en même temps, au capitaine Robert de se tenir prêt à partir le lendemain matin avec sa compagnie de tirailleurs, les spahis et la cavalerie auxiliaire, pour poursuivre le marabout dans sa fuite. Le même jour, j'expédiais au convoi administratif l'ordre de nous apporter des vivres du dépôt de Pounégui.

Cette question du ravitaillement de nos deux colonnes était importante. Les Européens ne peuvent vivre sous ce climat débilitant, qu'à condition de recevoir une nourriture substantielle. Quant aux indigènes, aux tirailleurs, par exemple, la « ration » joue un rôle que connaissent bien les officiers qui ont fait la guerre dans le Soudan. Ils marchent bien, ils combattent avec vigueur, mais il leur faut « bonne ration ». On ne s'étonnera donc pas de voir que toutes les préoccupations, à partir du jour de notre arrivée à Dianna, avaient pour objet de réunir les vivres nécessaires à notre personnel et aux animaux.

C'était, d'ailleurs, cette question de vivres, qui me liait les bras pour marcher de l'avant. Je me trouvais déjà à 180 kilomètres de Sénoudébou, et il y avait un désert entre nous et ce poste. Il fallait 4 jours à notre convoi pour nous apporter à peine 3 jours de vivres du dépôt de Pounégui, en admettant que ce dépôt eût été alimenté régulièrement par Sénoudébou. Il était à craindre qu'il n'en fût pas ainsi. Un courrier avait apporté la triste nouvelle de la mort du sous-lieutenant Maubert, emporté en quelques heures par un accès pernicieux. Il n'avait même pu passer son service au sous-lieutenant Pichon, qu'une maladie de foie assez grave avait empêché d'emmener jusqu'à Dianna. Ce jeune officier, couché, laissé seul au poste de Sénoudébou, avait-il pu, malgré ses grandes qualités d'énergie reconnues, veiller au ravitaillement du dépôt de Pounégui? De plus, tous les gens du Bondou suivaient la colonne, attirés surtout par l'appât du butin. Ils se refusaient à faire l'office de porteurs et à retourner sur Sénoudébou.

J'utilisai sur la plus grande échelle les ressources que pouvait procurer le pays. Le commissaire de la colonne prit charge du mil, du riz et des arachides abandonnés dans le village de Dianna. J'envoyai une section de tirailleurs à Sanoundi, pour y garder également les denrées laissées par les habitants. Les indigènes des deux colonnes furent mis au mil et au riz, et ne reçurent plus qu'une ration réduite de sel. Les Européens eux-mêmes se virent rationnés pour le vin et le biscuit, mais ils eurent un supplément de ration de riz. La ration de mil des animaux fut réduite de 5 kilog. à 3 kilog., malgré leur grand état de fatigue.

X.

SOUMISSION DU DIAKHA ET DES PAYS ENVIRONNANTS, QUI SE PLACENT SOUS LE PROTECTORAT DE LA FRANCE. AFFAIRE DE KAGNIBÉ.

En somme, le 26 décembre 1886, à Dianna, la situation était la suivante : Mahmadou-Lamine, en fuite vers le Ouli, était poursuivi par une colonne volante et par les auxiliaires du Bondou; les deux colonnes campaient devant un village abandonné; toute la contrée était déserte et le vide s'était fait autour de nous; les vivres allaient manquer, et il ne fallait pas songer à installer, avec Sénoudébou, un ravitaillement régulier et continu; enfin, la ligne d'opérations s'allongeait démesurément, et, en admettant que la fatigue des hommes et des animaux permît de se porter encore en avant, il fallait craindre de pénétrer dans des contrées soumises au protectorat anglais. L'inspection de la carte montre que nos colonnes se trouvaient dans le voisinage immédiat de la Gambie, et que le Niani, où le marabout dirigeait sa fuite, n'était pas loin de Mac-Carthy, poste anglais sur ce cours d'eau.

Le Diakha avait fait accueil au marabout, et Dianna, la capitale du pays, était devenue la place d'armes de Mahmadou-Lamine. Celui-ci avait fait construire, au centre du village, un grand tata particulier pour lui, avec de hautes murailles en pierres et pisé. Puis, il avait fait entourer le village d'une double enceinte en troncs d'arbres, fortifications des plus sérieuses, et que le canon seul pouvait entamer. Dans l'intérieur, plusieurs poudrières, solidement construites à la mode du pays, montraient l'importance des approvisionnements en munitions que Mahmadou-Lamine y avait rassemblés.

Le village de Dianna fut incendié; toutes ses fortifications furent détruites. J'arrêtai-là les mesures de répression prises contre le Diakha. Ce pays était très fertile et donnait lieu, avant les affaires du marabout, à un commerce d'échanges très actif avec nos escales du Sénégal. Il ne fallait donc pas créer un nouveau désert dans cette région, et il valait mieux admettre les habitants à nous montrer leur repentir de leur conduite passée.

Je songeai aussi à faire servir notre pointe dans le Sud à l'extension de l'influence française et au développement du commerce national. Les chefs du Diakha, du Niéri, du Tiali et du Gamon arrivèrent successivement au camp de Dianna, et souscrivirent aux conditions que je leur posai. Tous leurs pays furent placés sous le protectorat français, ce qui poussait les limites de nos possessions jusqu'aux bords de la Gambie et nous permettait de donner la main au Fouta-Djallon et à nos comptoirs des Rivières du Sud.

La colonne du capitaine Robert rentra le 30 décembre. Elle avait eu une première escarmouche avec l'arrière-garde du marabout au village de Safalou, avec un spahi blessé grièvement et deux auxiliaires tués. Puis, continuant sa marche avec la plus grande rapidité, elle avait franchi le Niériko, l'affluent le plus important de la Gambie, et s'était heurtée, dans l'après-midi du 27, à toutes les forces du marabout, restées en arrière pour protéger sa fuite. Les spahis de pointe avaient à peine reconnu le village de Kagnibé, qu'ils avaient été salués par plusieurs décharges nourries, parties des hautes herbes qui couvraient toute la position. Ils s'étaient mis lentement en retraite pour laisser à l'infanterie le temps de se former en carré. Ils venaient à peine de démasquer la face avant de celui-ci, que les guerriers de Mahmadou-Lamine ouvraient le feu de toutes parts sur la petite troupe et se précipitaient de tous côtés sur elle en poussant de grands cris. Le capitaine Robert, recommandant le plus grand calme à ses hommes, avait accueilli l'ennemi, à 200 mètres seulement, par trois feux de salve, suivis du feu rapide de tout le carré. L'effet de cette mousqueterie fut terrible et arrêta net nos adversaires, qui s'enfuirent de toutes parts, laissant plus de 60 cadavres sur le terrain. Quelques-uns, trop lancés en avant, vinrent mourir jusqu'aux pieds de nos tirailleurs. Ce petit fait d'armes, où le capitaine Robert ne perdit que 2 tirailleurs tués et 5 ou 6 hommes blessés, prouve l'invincibilité de nos troupes armées de leurs fusils à tir rapide, lorsque l'ennemi est signalé à temps, et que la formation en carré a pu être prise. Il montre, en outre, que le feu ne doit jamais être commencé à une trop grande distance, et que la supériorité de l'ennemi ne peut rien contre une troupe obéissant avec calme et sang-froid aux ordres de ses chefs.

Les chevaux étant fourbus, les vivres étant épuisés, la colonne volante était revenue sur ses pas, sûre, d'ailleurs, que Mahmadou-Lamine continuait à fuir et avait évacué entièrement le pays du Diakha.

Avant de quitter Dianna, je rassemblai encore une fois les chefs des villages environnants et je leur faisais jurer de ne plus recevoir le marabout, le pardon ne leur étant accordé qu'à cette condition.

Le 2 janvier 1887, ayant mangé tous leurs vivres et épuisé les ressources que présentait le village de Dianna, les deux colonnes levèrent le camp et prirent la route de Sanoundi.

XI.

RETOUR DES DEUX COLONNES SUR KAYES ET SUR DIAMOU. MISSIONS SPÉCIALES.

La journée du 2 janvier 1887, passée à Sanoundi, fut employée à ravitailler les deux colonnes au moyen des ressources en riz et mil trouvées dans le village et des vivres que le convoi de mulets avait apportés de Pounégui. Ce convoi, après s'être déchargé de ses approvisionnements, avait aussitôt fait route à nouveau sur Pounégui, avec mission de revenir au-devant de la 1re colonne, avec un autre chargement, composé surtout de vin pour les Européens et d'orge pour les chevaux arabes. Les uns et les autres en avaient un grand besoin. Cette mesure permettait, en outre, de fournir à la 2e colonne les vivres nécessaires pour regagner la Falémé.

Cette grosse question de vivres réglée, je me préoccupai de sillonner la région de tous côtés par des missions d'officiers ou de petites colonnes volantes, détachées des colonnes principales. C'était le moyen de faire connaître ces contrées au point de vue topographique et commercial, en même temps que d'étendre au loin notre influence politique, en utilisant la pointe hardie que nous venions de faire vers le Sud. Certes, des colonnes françaises n'avaient jamais paru aussi loin, et l'on peut dire qu'elles venaient de faire un véritable voyage d'exploration, puisqu'il faudrait remonter à Mungo-Park, au com-

mencement de ce siècle, pour trouver un voyageur ayant visité ces régions.

De Dianna, le capitaine Fortin avait déjà été détaché avec mission de parcourir, avec la 8e compagnie de tirailleurs, toute la région du Niéri et du Ferlo jusqu'à Sénoudébou. Cet officier devait encourager les habitants à rentrer dans leurs villages et reconnaître la voie commerciale conduisant de la Gambie vers le Sénégal.

J'organisai, en même temps, deux missions, l'une avec le capitaine d'infanterie de marine Oberdorf, chargé de parcourir le Badon, le Niocolo, le Sangala, etc., de visiter, en un mot, les pays s'étendant entre Dianna et les États du chef de Dinguiray; la seconde, avec le lieutenant d'artillerie de marine Reichemberg, chargé de parcourir les contrées situées entre la Falémé et le Bafing, avec retour par Koundian.

Je prescrivis, en outre, au commandant Vallière d'organiser, pendant la traversée du Bambouk, plusieurs missions d'officiers, chargées de parcourir des itinéraires plus ou moins étendus, qui porteraient au loin notre influence et reviendraient avec les cartes des pays visités. Ceux-ci seraient placés sous le protectorat français, et leurs chefs devraient nous confier des enfants en bas âge, destinés à être des gages de notre alliance et à recevoir, à Kayes, une instruction et une éducation françaises. Ces jeunes otages, en rentrant plus tard dans leurs villages, deviendront les agents les plus actifs de notre influence.

Les deux colonnes quittaient Sanoundi le 3 janvier. Les marches de retour de la première colonne sont indiquées au tableau suivant :

DATES.	POINTS DE DÉPART.	POINTS D'ARRIVÉE.	LONGUEUR des étapes.
3 janvier.	Sanoundi.	Ganguiliel.	24 kil.
4 —	Ganguiliel.	Soutouta.	9 —
5 —	Soutouta.	Kaparta.	15 —
6 —	Kaparta.	Pounégui.	26 —
7 —	Pounégui.	Koussan.	25 —
8 —	Koussan.	Sambacolo.	14 —
9 —	Sambacolo.	Sénoudébou.	24 —
10 —	*Séjour.*	»	»
11 —	*Id.*	»	»
12 —	Sénoudébou.	Sileng.	16 —
13 —	Sileng.	Gangala.	34 —
14 —	Gangala.	Arondou.	8 —
15 —	*Séjour.*	»	»
16 —	*Id.*	»	»
17 —	*Id.*	»	»
18 —	Arondou.	Lanel.	20 —
19 —	Lanel.	Makhana.	18 —
20 —	Makhana.	Diané.	15 —
21 —	Diané.	Diakandapé.	21 —
22 —	Diakandapé.	Bongourou.	16 —
23 —	Bongourou.	Kayes.	8 —

Le 4, à Soutouta, un immense incendie, allumé dans la brousse par des mains malveillantes, faillit causer un désastre dans la colonne. Les flammes allaient atteindre le parc d'artillerie, lorsqu'on parvint heureusement, grâce aux efforts de tous, à isoler le camp en arrachant les herbes aux environs, sur une profondeur de plus de 100 mètres.

Le 6, à Pounégui, la colonne trouvait des vivres au dépôt. Le sagné était évacué par sa petite garnison, qui se joignait à la colonne. Ce petit ouvrage de fortification avait très bien rempli son office et permis aux deux colonnes de se ravitailler pendant la marche sur Dianna. La garnison n'avait été inquiétée que par quelques rôdeurs ennemis, tenus à distance par la crainte de nos fusils Gras.

Le 7, à Koussan, le camp avait été mis en émoi, à la tombée de la nuit, par les rugissements d'une bande de lions, que les bruits du bivouac avaient dérangés dans leur repos. Plusieurs tirailleurs partirent à la découverte, et l'un d'eux fut assez heureux pour tuer l'un de ces animaux, bête superbe, qui ne mesurait pas moins de 3 mètres de la tête à la naissance de la queue.

Le 8, à Sambacolo, l'almamy Saada-Amady m'apportait des nouvelles intéressantes. Le chef du Ouli venait d'infliger une nouvelle défaite à Mahmadou-Lamine. Il lui avait tué encore bon nombre de ses partisans et avait surtout réussi à le rejeter au loin, dans le Niani, vers le poste anglais de Mac-Carthy, à plus de 200 kilomètres de Dianna. Tous les gens du Bondou que le marabout avait emmenés en captivité avec lui s'étaient enfuis et faisaient retour dans leur pays. Je remis à Saada-Amady une bonne provision de poudre et je le renvoyai, avec toutes les forces auxiliaires, sur le théâtre des opérations, pour se joindre au Ouli et achever la ruine du marabout.

Le 9, la colonne reprenait son campement de Sénoudébou. J'accordai deux jours de repos aux troupes. Quelques malades, trop faibles pour suivre la colonne par terre, furent évacués sur Bakel, en pirogues, sur la Falémé. J'installai une nouvelle garnison dans le poste, où je laissai un peloton de tirailleurs, environ 80 hommes, avec une pièce de 4 de montagne; le tout, sous les ordres d'un lieutenant d'infanterie de marine, que j'approvisionnai de 6 mois de vivres, avec des munitions en quantité très suffisante. Les logements, malheureusement, ne consistaient qu'en de simples gourbis, demeures bien insalubres pour nous, Européens, sans compter les chances d'incendie, toujours à craindre sous le climat brûlant du Sénégal. Mais, pour le moment, il ne fallait pas songer à la construction d'un poste quelconque en maçonnerie. Tout manquait pour cela.

La 1re colonne était rejointe à Sénoudébou par la colonne volante du capitaine Fortin, qui, en 6 jours, venait d'accomplir les marches, dont le détail suit :

DATES.	POINTS DE DÉPART.	POINTS D'ARRIVÉE.	LONGUEUR des étapes.
2 janvier.	Diana.	Comoti.	23 kil.
3 —	Comoti.	Bani.	26 —
4 —	Bani.	Bodé.	20 —
5 —	*Séjour.*	»	»
6 —	Bodé.	Goudéri.	31 —
7 —	Goudéri.	Boulébané.	48 —
8 —	Boulébané.	Sénoudébou.	24 —

Le 12, la 1re colonne reprenait sa marche et arrivait à Arondou le 14. Les chefs des pays sarracolets, réunis en ce point et mis au courant des événements, signaient les conventions qui réglaient définitivement leurs relations avec les Français. Chaque village s'engageait à nous donner en otages trois enfants, fils de chefs ou de notables.

Le 17, au moment où la colonne levait le camp d'Arondou et se préparait à franchir la Falémé, un violent incendie, rapidement propagé par un fort vent d'est, s'alluma dans les gourbis de l'infanterie de marine. Les chevaux et mulets purent, heureusement, être traînés en dehors du camp ; le parc d'artillerie se trouvait déjà, par bonheur, de l'autre côté de la Falémé, mais les hommes d'infanterie de marine perdirent quelques armes et des effets d'habillement.

Le 23 janvier, la 1re colonne était à Kayes. Elle avait commencé ses opérations le 12 décembre et parcouru, depuis ce jour, 531 kilomètres.

La 2e colonne arrivait à Diamou le 16 janvier. Jusqu'à la Falémé, les habitants des villages du Tiali accoururent auprès du commandant Vallière, pleins d'empressement et le remerciant de les avoir délivrés du marabout. Le village de Balégui seul, situé en face de Bontou, se tint à l'écart et resta sourd aux avances qui lui furent faites. Balégui avait, le premier, appelé le marabout et l'avait aidé à envahir le Bambouk et à y détruire plusieurs villages. La 1re compagnie de tirailleurs reçut l'ordre d'aller châtier Balégui, si son chef persistait dans son insoumission.

Le 7 janvier, la colonne franchissait la Falémé. De Koba, le commandant Vallière détachait directement sur Sékokoto, par Kakadian, le peloton d'infanterie de marine monté, avec mission d'entrer en relations avec les villages du Niagala.

Le 8, le gros de la colonne était à Bontou, où elle était rejointe par la 1re compagnie de tirailleurs, qui, devant l'hostilité des habitants de Balégui, s'était vue forcée de brûler le village et de razzier le troupeau. Ce châtiment fut très bien accueilli par les chefs des pays environnants, réunis à Bontou pour signer le traité par lequel ils plaçaient leurs États sous le protectorat français.

La 1re compagnie de tirailleurs avait rejoint Bontou en trois marches :

5. — Dalafine à Gandamako..... 22 kil.
6. — Gandamako à Balégui..... 11 —
7. — *Séjour.*
8. — Balégui à Bontou..... 17 —

De Bontou partirent également les deux missions, dirigées par le capitaine Oberdorf et le lieutenant Reichemberg.

De Kantella, le sous-lieutenant Levaillant était détaché pour visiter Sadiola, Sirimana, Gourka, et se diriger par la route la plus courte sur Kayes. Il était d'un intérêt très grand de connaître la route directe de notre principal établissement vers le Bambouk, et de visiter les localités qui pouvaient commercer avec lui.

Le 13 janvier, à Sékokoto, la colonne retrouvait le peloton d'infanterie de marine, qui avait accompli heureusement sa mission et marché comme il est indiqué ci-dessous :

8. — Koba à Soutouko. . . . . 20 kil.
9. — Soutouko à Kakadian. . . . 8 —
10. — Kakadian à Borokoné. . . . 14 —
11. — Borokoné à Sékokoto. . . . 15 —

Les chefs du Niagala étaient réunis à Sékokoto et signaient avec empressement le traité qui les plaçait sous notre protectorat.

Le 16 janvier, la 2e colonne reprenait possession de son ancien campement de Diamou, où elle était rejointe le 22 par le sous-lieutenant Levaillant qui venait de parcourir, en 9 jours, la région située entre Kantella et Kayes.

DATES.	POINTS DE DÉPART.	POINTS D'ARRIVÉE.	LONGUEUR des étapes.
13 janvier.	Kantella.	Sadiola.	19 kil.
14 —	Sadiola.	Sirimana.	7 —
15 —	*Séjour.*	»	»
16 —	Sirimana.	Dioumgéra.	26 —
17 —	Dioumgéra.	Farabanna.	24 —
18 —	Farabanna.	Sanoukolé.	9 —
19 —	Sanoukolé.	Gourka.	12 —
20 —	Gourka.	Guénakotogui.	28 —
21 —	Guénakotogui.	Kayes.	34 —

Cette exploration faisait connaître un pays absolument nouveau, placé cependant presque aux portes de Médine et de Kayes, et avec lequel, néanmoins, les relations avaient été à peu près nulles jusqu'à ce jour.

Le 24 janvier, je prescrivais de dissoudre les deux colonnes, afin de ne pas enlever plus longtemps les moyens de transport nécessaires au service du ravitaillement et de pouvoir organiser la nouvelle colonne, destinée à opérer vers le Niger.

XII.

RÉSULTATS DE L'EXPÉDITION DE DIAKHA.

Pour conclure, je résume ici les résultats obtenus à la suite de l'expédition de Diakha :

1° *Résultats politiques.* — L'influence française s'est étendue au loin vers le sud. Les pays sarracolets, le Bondou, le Ferlo, le Nieri, le Tiali, le Diakha, le Gamon, se sont placés sous le protectorat exclusif de la France, dont l'action s'exerce désormais jusque sur les bords de la Gambie. Ces contrées sont fermées maintenant aux ambitieuses visées du gouvernement de Sainte-Marie-de-Bathurst, qui avait réussi, pendant de longues années, à y implanter son influence et à en évincer tous nos commerçants.

Des négociations sont ouvertes avec le Ouli, le Tenda, le Badon, le Niocolo, avec tous les États bordant la Falémé jusque vers ses sources. Dès qu'elles auront abouti, — et elles sont en excellente voie, — nos possessions du Haut-Sénégal donneront la main au Fouta-Djallon[1].

La situation est devenue tout aussi favorable entre la Falémé et le Bafing. Le Bambouk et tous les États qui, un peu à tort, sont indiqués comme appartenant à cette sorte de république, ont signé avec empressement les traités les plaçant sous notre protectorat. Les missions du lieutenant Reichemberg, du capi-

---

[1] Tous ces traités de protectorat ont été signés dans le courant du mois de mai 1887.

taine Oberdorf, prolongeront vers le sud, c'est-à-dire vers ce même nœud du Fouta-Djallon, actuellement l'objet de convoitises de l'Angleterre, la ligne des pays de protectorat.

Le Soudan français s'étend, en un mot, de plus en plus vers le sud, et le temps n'est pas éloigné où nos rivières du sud et nos possessions du Haut-Sénégal seront comprises dans un même empire colonial, soumis entièrement à notre influence.

Quant à Mahmadou-Lamine, le fanatique adversaire qui a assiégé Bakel et failli ruiner l'œuvre de pénétration au Niger, il a été rejeté à plus de 400 kilomètres de notre escale du Galam. Son prestige est ruiné. Le Bondou, avec toutes ses dépendances, a été rendu à ses anciens maîtres, désormais soumis à l'autorité française. Les autres États, ceux-là mêmes qui avaient accueilli Mahmadou-Lamine et lui avaient fourni des guerriers, ont fait leur soumission et se sont engagés à lui fermer les portes de leurs villages, s'il reparaissait encore dans leur pays. De toute manière, ils ne lui fourniront pas de sitôt des contingents pour une nouvelle guerre sainte. Quant aux contrées qui avaient dû obéir à la force, elles s'étaient empressées de se ranger sous notre protectorat, prêtes à joindre leurs forces aux nôtres pour repousser l'ennemi commun.

Enfin, le marabout, grâce à la poursuite énergiquement menée par le capitaine Robert et sa colonne volante, grâce au concours du chef du Ouli, a perdu le plus grand nombre de ses fidèles, ainsi que la totalité de ses ressources.

2° *Résultats commerciaux.* — Pour se convaincre de l'importance des résultats commerciaux obtenus, il suffit de jeter les yeux sur la carte.

Depuis plusieurs années, les routes étaient fermées aux caravanes venant du Fouta-Djallon et se dirigeant vers nos établissements du Sénégal. Les traitants anglais étaient venus s'établir non loin de Sénoudébou, et accaparaient toutes les transactions. Les routes se sont rouvertes aujourd'hui. Les pays centres de productions attendent nos commerçants. Les caravanes pourront circuler librement soit par le Bondou et ses dépendances, soit par le Bambouk. Le Fouta-Djallon vient déjà de nous envoyer par la Dentilia et Sékokoto quelques-unes de ses marchandises. Ce dernier village, sur l'invitation du commandant de la 2e co-

jonne, s'est empressé de restituer des marchandises qui avaient été prises à des traitants de Médine.

Ajoutons que les États nouvellement ouverts à notre commerce sont riches en production de toute sorte : mil, arachides, maïs, riz, coton, indigo, gomme, caoutchouc, cire, bœufs, etc.; que les habitants sont cultivateurs, peu guerriers, et ne demandent qu'à fréquenter nos escales, s'ils sont sûrs de ne pas être molestés en route; que le Bambouk et les eaux de la Falémé sont riches en produits métallurgiques, à la tête desquels l'or tient la première place; que toute la région, en un mot, se prête très bien à une exploitation commerciale des produits qu'elle renferme.

Quant aux pays sarracolets, la pacification qui vient d'y être assurée a déjà porté ses fruits. Tous les terrains de cultures ont été ensemencés, et l'on ne rencontrera plus bientôt qu'un vaste champ depuis Bakel jusqu'à Kayes. Les traitants ont installé de nouveau leurs comptoirs dans les villages du bord du fleuve; leurs chalands recommencent à circuler d'un point à l'autre. On compte que la prochaine campagne de traite sera fructueuse, et que le commerce profitera largement de la nouvelle ère de paix qui s'ouvre dans cette région.

3° *Résultats militaires.* — Au point de vue militaire, une grande expérience a été faite : deux colonnes françaises, avec leur artillerie et leurs impedimenta, sont parties de deux points situés à plus de 200 kilomètres l'un de l'autre, et à travers des pays inconnus, hostiles, difficiles, que séparait une rivière de 200 mètres de largeur; elles ont opéré leur jonction au jour et au point indiqués par l'ordre de mouvement, à près de 300 kilomètres de leurs points de départ.

Les populations indigènes ont été réellement frappées par cette marche combinée. Elles n'ont songé qu'à se disperser, et toute idée de résistance sérieuse a été rapidement écartée. La soumission a été immédiate, et l'effet produit sera de longue durée. Partout existe la conviction que désormais nos colonnes peuvent rayonner au loin, et que l'éloignement ne peut mettre à l'abri de leurs coups.

Le service des vivres a été assuré pendant toute la durée des opérations. Le personnel européen notamment a eu chaque

jour, sa ration de vin, ce liquide si précieux sous un climat débilitant. Il n'est mort que trois hommes depuis le jour du départ jusqu'au retour, c'est-à-dire en 40 jours.

Enfin, les trois essais signalés au commencement de ce travail ont été des plus heureux.

Les tirailleurs ont prouvé à l'affaire de Kagnibé qu'ils étaient parfaitement capables de se servir de leurs armes à répétition. Ils avaient dans leurs fusils une confiance absolue, d'autant plus que ces armes meurtrières exerçaient, par contre, une fâcheuse influence sur leurs adversaires.

Les pièces de 80mm et de 65mm ont très bien supporté les longues et difficiles marches sur Dianna. La section de 80mm a eu une limonière cassée avant Sénoudébou, mais la section de 4 de montagne en a eu deux mises dans le même état. Le mal a, d'ailleurs, été vite réparé avec les simples moyens trouvés sur place. La nouvelle artillerie a désormais droit de cité dans nos colonnes du Soudan, et nos officiers auraient bien tort de se priver de l'aide que pourraient leur fournir, au besoin, ces engins meurtriers.

Mais le résultat le plus remarquable, au point de vue des opérations militaires spéciales à ces contrées, a été obtenu par la précaution prise de monter tous les fantassins, et tous les Européens surtout, sur des mulets ou chevaux du pays. Grâce à cette mesure, nos canonniers, nos hommes d'infanterie de marine, ont pu exécuter les longues marches de la campagne. En 29 jours, la 1re colonne a pu ainsi parcourir 531 kilomètres, et en 28 jours, la 2e colonne en a parcouru 526, ce qui donne à peu près la même moyenne pour chacune d'elles : 18 kil. 3 et 18 kil. 7 par jour. C'est un beau résultat, surtout si l'on considère que ces marches s'exécutaient en pays inconnu, où les sentiers étaient à peine tracés, et avec l'obligation d'assurer le service de sûreté de la colonne en marche et en station, avec les plus grandes précautions.

4° *Résultats géographiques.* — Les résultats géographiques ressortent clairement de l'inspection de la carte jointe au présent travail et des nombreux croquis annexés aux divers rapports sur les missions spéciales accomplies par les fractions des deux colonnes.

Aucune marche ne s'est exécutée sans qu'un officier, secondé au besoin par un aide, ne fût chargé du lever topographique. Les deux colonnes ont ainsi relevé 1,030 kilomètres de terrain. Si l'on pense que les régions parcourues n'avaient pas encore été visitées sur une bonne partie de leur étendue; si l'on compare nos cartes avec les cartes déjà existantes, on pourra se rendre compte aisément de l'importance de l'œuvre accomplie.

Le Nieriko, important affluent de la Gambie, a pu être relevé sur plusieurs points, et son cours déterminé avec suffisamment d'exactitude. Les contrées montagneuses du Bambouk ont pu être décrites en détail. Les voies commerciales principales ont été reconnues. Enfin, il n'existait pas de carte politique de toute cette région; elle a été faite.

Lorsque viendront s'ajouter à ces résultats ceux obtenus par les missions Oberdof et Reichemberg, ainsi que par la mission du Ouassoulou, nos connaissances géographiques comprendront les bassins entiers de la Falémé, du Bafing et du haut Niger. Il ne restera plus qu'à procéder méthodiquement à l'exploration topographique du massif du Fouta-Djallon, et par là, de nos rivières du Sud. Ce pourra être, au point de vue géographique, le programme de la prochaine campagne.

Paris. — Imprimerie L. Baudoin et Cie, 2, rue Christine.

PARIS. — IMPRIMERIE L. BAUDOIN ET Cie, 2, RUE CHRISTINE.